

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
TORCY

Commune de
CHELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Le mardi 22 novembre 2022 à 18 h 30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 16 novembre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste (sauf point 11), Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs (sauf point 11), Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala (sauf point 1), Mme Angéla Avond, M. Frank Billard, Mme Ingrid Caillis-Brandl, M. Christian Couturier (sauf point 11), Mme Cendrine Laniray (sauf points 5 à 21), Mme Nicole Saunier, M. Gildas Cosson, M. Pierre-Jean Darmanin, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo, Mme Hélène Herbin, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, M. Sylvain Pledel, M. Stéphane Bossy, M. Yann Garaud, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, Mme Patricia Lavorata, M. Karim Mekrez, M. Salim Drici, Mme Lydie Autreux, M. Hervé Agbessi, M. Olivier Gil, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, Mme Lydie Béréziat, M. Éric Banette, Mme Vanessa Lébéka.

Ont remis pouvoir :

M. Jacques Philippon à Mme Colette Boissot, Mme Cendrine Laniray à M. Stéphane Bossy (points 5 à 21), M. Benoît Breyse à M. Philippe Maury, Mme Laëtitia Millet à Mme Céline Netthavongs, Mme Michèle Dengreville à Mme Annie Ferri, Mme Martine Broyon à M. Frank Billard, Mme Caroline Agletiner-Blakely à Mme Angéla Avond, M. Cédric Lassau à M. Guillaume Ségala, Mme Élise Blin à Mme Ingrid Caillis-Brandl, Mme Carole Devillierre à M. Salim Drici.

Absente :

Mme Béatrice Troussard.

Secrétaire de séance : M. Raphaël Labreuil.

La réunion du Conseil municipal débute à 18 h 30.

Monsieur le Maire : « Le quorum étant largement atteint, nous allons pouvoir démarrer cette séance du Conseil municipal. Bonjour à tous, une nouvelle fois. Je vais vous faire lecture des pouvoirs. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Non ? Parfait.

Nous devons désigner notre secrétaire de séance. Je propose, si tout le monde est d'accord, que ce soit Raphaël Labreuil. Pas d'objection ? Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 octobre 2022

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non. Nous pouvons l'approuver. Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

DELIBERATION

Le procès-verbal est transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la tenue du conseil municipal du 11 octobre 2022,

Considérant que le procès-verbal des conseils municipaux est arrêté au commencement de la séance,

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022.

PETITE ENFANCE

2) Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la prestation de service concernant le lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Cendrine Laniray pour ce point concernant le LAEP. »

Madame Laniray : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le point n° 2 concerne une convention de prestation de service à signer entre la Ville de Chelles et la CAF. Elle fixe le fonctionnement du LAEP qui a ouvert récemment. Il s'agit de

cadrer le fonctionnement et le versement de la subvention, ainsi qu'une aide au démarrage de ce lieu d'accueil.

Pour rappel, concernant les objectifs de ce lieu d'accueil, c'est un espace d'épanouissement des enfants, un lieu d'échanges entre adultes et il s'agit également de conforter la relation entre enfants et parents. »

Monsieur le Maire : « Parfait. Merci beaucoup, Cendrine Laniray. Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Nous pouvons l'approuver. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie. »

DELIBERATION

La convention d'objectifs et de financements signée entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Ville de Chelles, pour la période 2022-2026, encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service concernant le lieu d'accueil enfants-parents (Laep), ainsi que l'aide au démarrage pour la création de cette structure.

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep aide à la poursuite de trois objectifs :

- offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants,
- favoriser les échanges entre adultes,
- conforter la relation entre les enfants et les parents.

Le projet porté par la Ville de Chelles pour son Laep a fait l'objet d'un avis favorable auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne apporte ainsi une aide au fonctionnement par la prestation de service, ainsi qu'une aide au démarrage pour la création d'un Laep.

La convention a pour objet de déterminer le cadre d'intervention, les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale Enfance, vie scolaire, petite enfance et seniors du 7 novembre 2022,

Considérant que le versement de l'aide financière au fonctionnement par la Caisse d'Allocations Familiales est subordonné à la signature d'une convention,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la création du Laep.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

- 3) Présentation du rapport préalable du Maire et décision de principe sur la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) Verdeaux
- 4) Présentation du rapport préalable du Maire et décision de principe sur la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) Maison de la petite enfance

Monsieur le Maire : « Les points n^{os} 3 et 4 concernent les présentations de rapports préalables du Maire et les décisions de principe sur les délégations de service public pour les crèches Maison de la petite enfance et Verdeaux. Je passe la parole à Cendrine Laniray pour ces deux points. »

Madame Laniray : « Je peux éventuellement les passer ensemble. »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est ça. C'est le but. »

Madame Laniray : « Très bien.

Les deux points concernent la présentation des rapports préalables pour le principe de DSP des crèches Verdeaux et Maison de la petite enfance. Ces deux DSP se terminent au 31 juillet 2023. Il est question de lancer une nouvelle procédure pour le renouvellement de la DSP pour cinq ans. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Cendrine Laniray. Y a-t-il des questions à ce sujet ?
Oui : Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues ; bonsoir, Monsieur le Maire.

Nous traitons les points n^{os} 3 et 4 ensemble, à juste titre, puisque ce sont des délibérations qui portent des contenus communs.

Dans les rapports qui sont faits, se retrouvent à peu près les mêmes éléments que dans les notes des Conseils municipaux précédents. Rien d'étonnant mais, globalement, pour faire simple, l'idée qui y figure est que c'est ce qui coûte le moins et que c'est ce qu'il y a de plus facile. En somme, pourquoi s'embêter, allons vers la DSP ! Dont acte. Je pense que ce soir, nous allons entériner le principe de la DSP pour ces structures d'accueil.

Vous le savez, sur le principe, je ne suis pas foncièrement favorable, puisque j'ai plutôt à cœur l'implication de la puissance publique, notamment dans ces politiques de petite enfance. Cependant, je regrette que nous ne puissions pas dépasser ce constat, limité à "c'est trop cher, c'est compliqué, donc on n'y va pas". Je trouve que c'est d'ailleurs un concept un peu pratique, susceptible d'être adapté à toute situation et tout type de réflexion, consistant à affirmer "faisons simple, c'est ainsi" alors que la vraie question est : "Que sommes-nous prêts à payer pour ce type de service ?" C'est là qu'est le curseur.

Personnellement, sur ces deux délibérations, je voterai contre.

Cependant, j'aimerais quand même ajouter que l'on va ouvrir une nouvelle perspective, c'est-à-dire que l'on va désormais travailler sur les conditions d'attribution de ces DSP, *a priori*. Je vous avais déjà alerté sur ce point lors du dernier Conseil municipal, surtout en cette période contrainte que nous traversons. Il convient de le rappeler : dans les DSP, ce

sont quand même des entreprises qui dégagent des bénéfices, même si elles ont des missions de service public. Encore une fois, je ne suis pas en train de faire la chasse aux bénéfices. Mais je vous avais proposé, lors du dernier Conseil municipal, d'introduire éventuellement, au regard de la période, une sorte de plancher, qui pouvait protéger les tarifs notamment pour les Chellois, en cas d'augmentation des coûts auprès de ces entreprises.

Votre choix a été de ne pas retenir cette proposition. Je l'entends : encore une fois, c'est votre choix, vous l'assumez ; ça n'aurait pas été le mien.

Nous allons continuer dans le principe d'être une opposition constructive. Vous voyez ma cohérence, encore, Monsieur le Maire. Je vais aller plus loin et je vais vous faire, ce soir, une autre proposition qui, je l'espère, attirera davantage votre attention.

En tant que décideurs publics, Monsieur le Maire, vous êtes celui et nous sommes ceux qui créent les contraintes des cadres des DSP. Encore une fois, au regard de la période, je vous demanderai d'introduire dans les futurs appels d'offres une sorte de contrainte liée aux bénéfices des entreprises. Je ne suis pas contre les bénéfices de ces entreprises, mais il peut être imaginé qu'au regard de la période, il serait indécent qu'une entreprise dégage plus de bénéfices que les années précédentes en augmentant ses coûts.

Le raisonnement est relativement simple – je vois que vous êtes très attentif au public mais je reviens sur mon raisonnement.

Il arrive un moment où cela ne peut pas être supporté par les Chellois, qui doivent être protégés de cela. Votre argument, la fois précédente, avait été de nous inviter à comprendre qu'il s'agissait d'entreprises, sous forme de délégation, avec des emplois locaux. Mais je suis entièrement d'accord avec vous, à 100 %, Monsieur le Maire. Mais à un moment donné, dans une situation conjoncturelle comme la nôtre, il est de bon ton de partager le bien commun. Ce bien commun doit nous animer et être une boussole. Je pense qu'il faut des mesures pour protéger les Chellois. »

Monsieur le Maire : « Merci. Madame Autreux, puis Madame Pereira. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues ; Mesdames et Messieurs.

Notre groupe s'abstiendra sur ce point, comme il l'a fait déjà lors des précédents Conseils municipaux, concernant ce sujet.

J'en profite car dans cette délibération, il est précisé qu'un avis favorable de la Commission municipale a été donné. Or les documents pour cette commission, pourtant réclamés plusieurs fois, nous ont été adressés deux heures avant la réunion. Difficile d'en prendre connaissance, plus particulièrement pour nos collègues encore en activité professionnelle. Il y a un dysfonctionnement dans ces commissions municipales, avec des documents que nous avons tardivement. Je ne mets pas en cause l'administration, qui rencontre des difficultés pour les obtenir. Vous pouvez constater d'ailleurs, quand vous lisez les comptes rendus, les nombreux absents au niveau de ces commissions.

Pourrait-on revoir ce fonctionnement et, peut-être, changer les dates ? Vous nous aviez demandé d'avoir des débats sur les points qui sont présentés au Conseil municipal dans ces

commissions. Ces débats n'ont pas lieu, dans certaines ; ce n'est pas le cas dans toutes, mais dans certaines. Je pense qu'il est difficile, maintenant, d'avoir ces débats au niveau du Conseil municipal puisque vous n'apportez pas toujours des réponses à nos questions. Il faut donc peut-être revoir ce fonctionnement. Merci. »

Monsieur le Maire : « La parole est à Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Bonsoir, Monsieur le Maire ; chers collègues. Je ne vais pas redire ce qui est dit, chaque année, par rapport à ces points, qui sont récurrents. Nous voterons contre.

En revanche, j'ai simplement une question. Je vais aller droit au but. Nous avons demandé, la dernière fois, s'il pouvait y avoir une étude de financement en cas de retour en régie municipale. Une étude a-t-elle été faite ? »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. D'autres questions ? Non.

Pour revenir sur le principe des DSP, nous avons déjà expliqué la vision, qui n'est pas forcément celle de la seule Ville de Chelles : quelles que soient les couleurs politiques des Villes, une grande partie d'entre elles confie ces missions aux DSP. Nous-mêmes n'avons fait que continuer la politique du mandat précédent, ce qui n'est pas valable dans tous les domaines d'ailleurs, cela ne vous aura pas échappé. Des élus d'ici, quel que soit leur bord, ont pu soutenir ces démarches. Nous considérons que c'est le système le plus efficient. Vous savez que tout cela est extrêmement bien cadré par la loi. L'ensemble du processus est lourd, et tant mieux, sur bien des aspects et l'encadrement des conditions d'attribution comme des conditions d'exercice des missions de DSP, particulièrement en crèche, est très soigné et prévu par la loi. Nous suivons cela de très près et nous ne sommes pas les seuls à le faire : c'est aussi le cas de l'ensemble des partenaires, la CAF, le Département, *et cætera*. Le contrôle est extrêmement important, avec, au cœur du dispositif, le bien-être de l'enfant et un service public de qualité.

Cela étant, l'on peut avoir une vision, sur les bénéfiques ou pas, sur le coût réel ou pas ; chacun a sa vision et je pense que nous n'avons pas forcément la même. C'est comme ça et je ne pense pas forcément revenir dessus.

Sur l'étude du fonctionnement en régie, Madame Pereira, je crois qu'elle a été menée, par nous, plusieurs fois ; à nouveau, à ce moment précis, je pense que les services ont étudié ces possibilités et ont très vite écarté cette vision, en ce qui nous concerne. Cela avait d'ailleurs été fait aussi dans le mandat précédent et dans les mandats de mon prédécesseur, lorsqu'il avait pris la décision de passer en DSP. Vous étiez au Conseil municipal. Ce n'est pas du tout un reproche mais vous vous souvenez peut-être des débats qui ont eu lieu à l'époque, où la mise en DSP était apparue assez logique pour la Municipalité de Jean-Paul Planchou et, d'une certaine manière, pour nous aussi, compte tenu des contraintes des métiers, des contraintes de la Fonction publique territoriale dans certains aspects, mais aussi au regard de l'attendu en matière de qualité de service public.

Je propose que nous puissions passer au vote.

Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Simplement, je conçois que vous m'expliquiez que nous avons une vision différente des choses et que vous ne retenez pas les propositions que nous pouvons vous formuler parce qu'elles ne correspondent pas forcément à votre ligne ou en tout cas à votre démarche politique. Soit. Mais la question sous-jacente était quand même, à un moment donné – et je pense que ce sera un peu le fil rouge de cette soirée – celle de la manière de maîtriser les coûts et de la façon dont nous, en tant qu'élus à qui la question peut être posée, nous protégeons les Chellois de l'augmentation de ces coûts. Cela va être une vraie question.

La question est : que mettez-vous en œuvre, vous ? Je ne dis pas que mes solutions sont forcément les meilleures ; ce sont celles que j'adopterais, mais quelles sont vos solutions à vous, pour les protéger ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Gil, je vous rappelle que les DSP sont extrêmement encadrées. Les bénéficiaires sont capés, il y a des contraintes. On ne fait pas que ce qu'on veut avec les marchés publics. Tout cela est extrêmement encadré. C'est pour cela que j'insiste sur ce point.

Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Bonsoir, Monsieur le Maire ; chers collègues. Je vous ai écouté mais je n'ai pas entendu de réponse aux questions posées par Madame Autreux. Vous avez l'habitude, quand vous prenez la parole, de ne jamais répondre à certaines questions. Je ne sais pas si c'est une amnésie passagère, si vous le faites exprès ou pas... »

Monsieur le Maire : « Non... »

Monsieur Agbessi : « ... mais à un moment donné, elle a posé une question et ce n'est pas la première fois qu'on l'observe, pour faire en sorte que les réponses soient apportées à sa question. Elle vous a bien dit que les commissions ne fonctionnaient pas – je résume : des commissions ne fonctionnent pas – et elle vous a demandé comment vous alliez faire pour que ces commissions fonctionnent et que les choses soient plus performantes. La question était concise, précise ; pourquoi n'y a-t-il pas de réponse ? Ce n'est pas la première fois ; j'espère que ça changera à l'avenir, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, Monsieur Agbessi, les services prennent assez mal les reproches répétés sur l'envoi des documents, soi-disant tardif, alors qu'on se rend compte après le Conseil municipal qu'ils ont bien été envoyés. Vous dites, Madame Autreux, que c'est nous qui empêchons l'envoi des documents et que les services n'y sont pour rien, enfin... quel est notre intérêt d'envoyer des documents en retard ?

En revanche, à chaque fois qu'on fait un Conseil et qu'on a des reproches, on se retourne vers les services, qui vivent assez mal la situation, je vous le dis, parce que, eux, savent très bien qu'on ne leur demande pas de les envoyer après. De plus, on se rend compte qu'ils sont envoyés en temps et en bonne et due forme.

Moi, ce que je vous propose, c'est que vous voyiez Fabiana Pena Gouveia à la fin. Comme ça, il n'y aura pas d'élus et pas de suspicion d'élus qui voudrait censurer l'opposition. Nous n'avons aucun intérêt à le faire. Encore une fois, je vais clore le débat sur ce sujet puisque vous me posez la question à chaque fois et, à chaque fois que l'on vérifie, les services sont mis en cause – parce que ce n'est pas moi qui suis mis en cause car ce sont les services qui

sont en charge de l'envoi des documents – et on se rend compte que finalement, ça arrive, mais qu'il faut parfois réactiver la tablette, *et cætera*. S'il y a un problème avec Aïrs'Délib, on va repasser au papier mais moi, je ne peux plus supporter que l'on dise que les services ne font pas leur travail. Voilà. »

Madame Autreux : « Je n'ai pas dit cela. »

Monsieur le Maire : « Non, vous faites semblant de ne pas le dire mais, en réalité, puisque nous savons que nous ne donnons pas d'instructions pour que les délibérations arrivent en retard, *in fine*, cela revient à dire que les services ne font pas leur travail. C'est comme ça, en tout cas, qu'ils l'interprètent, parce qu'ils connaissent notre fonctionnement. Je sais que ce n'est pas ce que vous voulez dire, mais *in fine*, c'est le résultat.

J'ai eu des retours à chaque Conseil municipal. Il faut que vous vous mettiez d'accord avec Madame Pena Gouveia, qui suit les instances, pour être sûre que cela ne se reproduise pas, pour vérifier que votre matériel est bien connecté, mais si l'on doit repasser au papier, on repassera au papier. Ce n'est pas une bonne solution pour moi mais, si les tablettes ne s'activent pas, que les téléchargements ne fonctionnent pas, ça ne peut pas continuer comme ça. Je ne veux pas qu'on mette en cause soit la sincérité des commissions, soit l'efficacité des services, qui font leur travail.

Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Oui, Monsieur le Maire. Je partage totalement votre point de vue sur la contrainte des métiers que l'on retrouve dans la fonction publique, mais l'on se rend compte aussi de la problématique que peuvent rencontrer les DSP, même le secteur privé, pour recruter du personnel qualifié notamment pour les crèches.

Je perds la mémoire – c'est peut-être aussi le fait que je vieillisse – mais je ne me rappelle plus de l'étude. Je pense qu'il n'y a rien de secret et que vous accepteriez éventuellement que je puisse consulter cette étude. »

Monsieur le Maire : « Il me semble que tout est dans le rapport, où le choix de la DSP est justifié. Mais si vous voulez un rendez-vous avec Azedine Issad pour qu'on vous le donne, preuve à l'appui, il n'y a aucun problème. Venez voir Azedine Issad. »

Madame Pereira : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Encore une fois, nous nous sommes légitimement posé la question parce qu'il n'y a rien de dogmatique en la matière. D'ailleurs, nous avons encore des crèches qui sont purement municipales, si j'ose dire, et d'autres qui sont toujours municipales, mais en DSP et gérées par un prestataire. Tout cela est très encadré. Nous ne sommes pas dans le dogmatisme : toutes nos crèches ne sont pas en DSP. C'est d'ailleurs le choix qui avait été fait précédemment et nous restons dans la même logique.

Je propose que nous passions, cette fois-ci, au vote, pour les points n^{os} 3 et 4, qui seront réputés votés séparément. Y a-t-il des votes contre ? Monsieur Gil, Madame Pereira. Des abstentions ? Abstentions de Monsieur Agbessi et de Madame Autreux. Je vous remercie. »

DELIBERATION 3

Après une prolongation de 12 mois, la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (Service Multi-Accueil) Verdeaux arrive à échéance le 31 juillet 2023. Ainsi, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public au vu du rapport de Monsieur le Maire préalable à la délibération sur le principe de la délégation.

Conformément aux articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport préalable dans sa séance du 9 novembre 2022 et a émis un avis favorable.

Conformément à l'article 33 de la loi du 26 juillet 1984 relative à la fonction publique territoriale, le Comité Technique a examiné ce rapport préalable dans sa séance du 20 octobre 2022, et a formulé également un avis favorable à cette délégation de service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (40 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2022,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 9 novembre 2022,

Vu l'avis favorable formulé par le Comité technique lors de sa réunion du 20 octobre 2022,

Vu le rapport préalable présenté qui contient les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire,

Vu l'avis de la Commission municipale Enfance, vie scolaire, petite enfance et seniors du 7 novembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public au vu du rapport de Monsieur le Maire préalable à la délibération sur le principe de la délégation,

APPROUVE le principe de l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) Verdeaux située au 4 rue des frères Verdeaux à Chelles (77500), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport préalable de Monsieur le Maire.

DECIDE de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (Service Multi-Accueil) de Verdeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

DELIBERATION 4

Après une prolongation de 12 mois, la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) « Maison de la petite enfance » arrive à échéance le 30 juillet 2023. Ainsi, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public au vu du rapport de Monsieur le Maire préalable à la délibération sur le principe de la délégation.

Conformément aux articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport préalable dans sa séance du 9 novembre 2022 et a émis un avis favorable.

Conformément à l'article 33 de la loi du 26 juillet 1984 relative à la fonction publique territoriale, le Comité technique a examiné ce rapport préalable dans sa séance du 20 octobre 2022, et a formulé également un avis favorable à cette délégation de service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (40 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2022,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 9 novembre 2022,

Vu l'avis favorable formulé par le Comité Technique lors de sa réunion du 20 octobre 2022,

Vu le rapport préalable présenté qui contient les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire,

Vu l'avis de la Commission municipale Enfance, vie scolaire, petite enfance et seniors du 7 novembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public au vu du rapport de Monsieur le Maire préalable à la délibération sur le principe de la délégation,

APPROUVE le principe de l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) « Maison de la petite enfance » située au 50, boulevard Alsace-Lorraine à Chelles (77500), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public,

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport préalable de Monsieur le Maire,

DÉCIDE de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (service multi-accueil) « Maison de la petite enfance »,

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

5) Présentation du rapport annuel du Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire : « Colette Boissot va nous résumer ce rapport annuel de la Communauté d'agglomération sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour 2021. »

Madame Boissot :« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Paris-Vallée de la Marne assure la compétence d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Le rapport précise, pour 2021, les conditions techniques et financières d'exécution des missions d'entretien et d'exploitation du service de l'assainissement.

Ce service fait l'objet de trois contrats de délégation différents, couvrant chacun un des périmètres des anciennes communautés d'agglomération. En ce qui concerne l'ex-Communauté de Marne-et-Chanteraine, c'est SUEZ qui assure cette délégation.

Je rappelle que ce rapport a été voté à Paris-Vallée de la Marne le 29 septembre 2022.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci, Colette. Nous devons prendre acte de ce rapport.

Avez-vous des questions ?

Pouvons-nous en prendre acte ? Je vous remercie. »

DELIBERATION

Le 29 septembre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (CA PVM) a émis un avis favorable sur le rapport de Monsieur le Président portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Ce rapport annuel, établi en application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du même code, a pour objet de présenter la qualité et le coût du service public de l'assainissement assuré par la CA PVM.

Le rapport, ci-joint, précise pour l'exercice 2021, les conditions techniques et financières d'exécution des missions d'entretien et d'exploitation générale du service de l'assainissement par la CA PVM, au travers de ses trois contrats de délégations différents sur les trois périmètres des ex-communautés d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération "Marne et Chanteraine", "Marne la Vallée / Val Maubuée" et "Brie Francilienne",

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne du 29 septembre 2022 émettant un avis favorable sur le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021,

Considérant que le rapport annuel du Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil municipal de chaque collectivité membre,

PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2021.

6) Présentation du rapport d'activité du Syndicat mixte de géothermie de Chelles (SMGC) pour l'année 2021

Monsieur le Maire : « C'est Hélène Herbin qui va nous présenter brièvement ce rapport. Merci, Hélène Herbin. »

Madame Herbin : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Ce rapport d'activité vous présente le Syndicat mixte de géothermie de Chelles. Peuvent y être trouvés l'historique, les données techniques relatives au réseau. Pour 2021, sont également abordés l'exploitation du réseau, les résultats financiers du compte administratif du syndicat, ainsi que ceux du délégataire, CHELLES CHALEUR, et les perspectives pour 2022.

Il vous est demandé d'en prendre acte. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Nous devons également prendre acte de ce rapport. Avez-vous des questions ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Dans ce rapport, l'on remarque qu'il y a un excédent financier de 689 689,48 euros en investissement, d'une part, et un résultat net de CHELLES CHALEUR de 204 165 euros. Le chiffre d'affaires 2021 était en augmentation de plus de 50 % par rapport à 2020.

Faire Ville Ensemble aimerait connaître ce qui a entraîné une hausse des tarifs de plus de 5 % en 2021 par rapport à 2020, faisant passer le mégawattheure de 86,13 euros TTC à 90,42 euros. Nous n'avons pas trouvé d'explication dans le rapport. »

Monsieur le Maire : « Je m'exprime sous le contrôle de Hélène Herbin mais mon Directeur général des services me le confirme : c'était, à l'époque, la hausse du prix du gaz, qui était bien plus modérée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Néanmoins, pour ceux qui ne le savent pas encore, le prix de la géothermie, qui est en général indexé en partie sur le prix du gaz, vient baisser et lisser considérablement la hausse, notamment pour les ménages chellois en collectif privé ou public, connectés à la géothermie, soit environ 6 000 équivalents logements. Des bâtiments communaux, par exemple l'école Jules Verne, le collège ou le gymnase qui vient d'être créé, sont aussi connectés à la géothermie. Cela vient vraiment amoindrir la hausse par rapport à d'autres énergies. Mais en l'occurrence, c'est ce qui explique la hausse de l'époque.

Je vous propose que nous prenions acte du rapport. Je vous en remercie. »

DELIBERATION

Le rapport d'activité pour l'année 2021 du Syndicat mixte de géothermie de Chelles doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal.

Après un préambule du Président, ce rapport fait un rappel du fonctionnement du Syndicat, de l'historique et des données techniques relatives au réseau. Ensuite sont abordés pour 2021, l'exploitation du réseau, les résultats financiers du compte administratif du Syndicat, ainsi que ceux du délégataire Chelles Chaleur. En conclusion, sont présentées les perspectives 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité syndical du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles réuni le 19 octobre 2022,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles pour l'année 2021,

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2021 du Syndicat mixte de géothermie de Chelles doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles pour l'année 2021.

7) Présentation du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2021

Monsieur le Maire : « Christian Couturier va nous résumer ce rapport du SIGEIF. »

Monsieur Couturier : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Tout est dit dans le titre concernant ce rapport d'activité du SIGEIF. Je ferai un petit rappel, tout de même, du rôle de ce syndicat qui, pour les 188 communes adhérentes, est de gérer l'entretien des réseaux d'alimentation et de préparer la transition écologique.

C'est un partenaire essentiel dans :

- Les groupements de commandes de gaz ;
- L'enfouissement des réseaux, comme sur l'avenue du Général de Gaulle, l'avenue des Sciences et, bientôt, rue Auguste Meunier ;
- Les mobilités propres ;
- La réhabilitation énergétique de nos bâtiments.

Le montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) reversé à la Ville s'élève à 862 932,72 euros en 2021.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Christian. Avez-vous des remarques ? Nous pouvons en prendre acte. Pas de difficulté ? Je vous remercie. »

DELIBERATION

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal.

Une synthèse est annexée à la présente note et le rapport d'activité exhaustif pour l'année 2021 est consultable sur le site Internet du SIGEIF, www.sigeif.fr, rubrique Publications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France du 27 juin 2022, prenant acte du rapport d'activité pour l'année 2021,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France pour l'année 2021,

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France pour l'année 2021.

AMENAGEMENT ET URBANISME

8) Actualisation des actions et des projets inscrits dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), en vue de la signature de son avenant n° 1

Monsieur le Maire : « Céline Netthavongs va nous expliquer brièvement les modifications concernant le CRTE. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé en décembre 2021 par le préfet de Seine-et-Marne et le président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, qui pilote le dispositif à l'échelle de l'Agglomération pour la période 2021-2025. Dans ce CRTE, la Ville a inscrit soixante-quatre actions et projets.

Il vous est proposé, dans cette délibération, d'approuver l'avenant n° 1 du CRTE, qui a pour objet d'actualiser la liste des actions inscrites pour la Ville de Chelles, selon le tableau qui est annexé à la présente délibération. »

Monsieur le Maire : « Merci, Céline. Effectivement, c'est une disposition purement technique mais nécessaire. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire, chers collègues.

Conformément à la finalité du dispositif, l'on voit quand même que le CRTE, le contrat de relance et de transition écologique, comme il est indiqué dans la délibération, doit permettre d'intégrer dans les projets de territoire des collectivités les objectifs et les ambitions de la transition écologique du gouvernement. Votre note de présentation en rappelle d'ailleurs le cadre, qui se veut évolutif et qui, de surcroît, sert de cadre de référence dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'esprit des CRTE, comme l'a rappelé Madame Netthavongs, est aussi de traiter tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État mais, surtout, ce qui est ignoré, cela doit quand même se faire dans une vision stratégique proposée par les territoires. À la lecture attentive de la liste des actions proposées, il apparaît que la partie stratégique fait défaut. Comme dans un grand nombre de villes gérées par une majorité de droite, comme la vôtre, qui tente cahin-caha de s'approprier le *modus operandi* en matière de transition

écologique, vous listez des actions peu innovantes, dans le seul but de cadrer, comme un écolier, au format défini par le CRTE.

Mais rien ne vous empêche, dans une optique de contractualisation, de vous montrer plus ambitieux, comme je le disais en préambule, en termes de projets et d'objectifs.

En comparant avec des CRTE d'autres villes, de taille identique à celle de la ville de Chelles, je vois qu'il y a un hiatus et qu'on n'est pas assez ambitieux.

Chelles est tout de même la deuxième ville de Seine-et-Marne et n'a pas vocation à aspirer aux mêmes rêves ou aux mêmes actions qu'un petit village de mille habitants, même si j'ai un grand respect pour les villages de cette taille.

Avec Madame Autreux, lors de la préparation de ce Conseil municipal, nous nous sommes demandés où était l'action qui permettait à Chelles d'aspirer à devenir un territoire 100 % renouvelable. Quel est l'horizon ? On nous balance des actions comme s'il suffisait de remplir des cases. Quels sont les délais ?

L'on voit très bien aussi que le but est de nous ânonner à chaque fois la rénovation énergétique de tel ou tel gymnase, alors qu'on sait très bien que, partout, l'État finance ce genre d'opérations. C'est bien de remplacer les ampoules de l'éclairage par des ampoules LED à basse consommation mais cela ne résout pas complètement les choses car on est toujours tributaire d'une facture d'électricité.

La question fondamentale que je me pose, puisque je vois quand même que vos actions ne sont pas du tout ambitieuses, alors qu'il faut quand même aller sur des sujets très intéressants en matière de transition écologique, consiste à me demander pourquoi ne pas penser à une action se rapportant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics. D'autres villes de taille similaire à Chelles le font. *Quid* d'une agence locale de la transition écologique ? D'autres villes, de la même taille que Chelles, l'inscrivent dans les CRTE. *Quid* d'un outil d'investissement dans les énergies renouvelables sous la forme d'une SEM ? D'autres villes comme Chelles l'inscrivent dans les actions. Il y a tant d'actions ambitieuses à proposer, mais vous êtes tellement dans du vernis ou du saupoudrage que tout cela donne l'impression d'une majorité qui joue à un puzzle écolo, histoire de montrer qu'elle sait en parler. C'est du puzzle écolo, votre contrat, votre CRTE. Il y a des actions plus ambitieuses qui peuvent être proposées ; elles n'y sont pas. Merci. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, dans la fiche CRTE 21, sont mentionnés l'éclairage public et la pose de LED. Est-il possible d'avoir un calendrier précis par rapport à cela ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira. La pose de LED a déjà commencé à Chelles. Notamment, l'entièreté du quartier des Coudreaux est couverte. Comme cela était prévu dans nos engagements municipaux, nous allons accélérer le déploiement, dans les trois prochaines années, de manière assez intensive, pour deux raisons. Nous y travaillons depuis des années et c'est de plus en plus rentable de le faire à court terme. Le retour sur investissement, si j'ose dire, est beaucoup plus rapide désormais. Même si la démarche avait déjà été entamée, au regard de la hausse du prix de l'électricité, qui est peut-être conjoncturelle – certains diront que non – pour nous, cela va dans le bon sens : elle permet

de diviser par cinq ou sept les coûts de l'énergie. Cela étant, s'y mêlent aussi parfois des questions de priorités. Nous avons beaucoup avancé sur l'isolation des bâtiments, et nous continuons à faire : se posait aussi la question du chauffage, qui était très énergivore. Désormais, nous travaillons sur nos six à sept mille points lumineux.

Monsieur Agbessi, je vais vous répondre très simplement : le CRTE est un dispositif gouvernemental qui a surtout vocation à rendre éligible les projets. C'est pour cela que je ne suis pas sûr que nous parlions exactement de la même chose, mais c'est habituel. Le CRTE a vocation à surtout rendre éligible les projets pour les subventions gouvernementales. Nous avons été parmi les premiers à répondre, en Seine-et-Marne, avec un grand nombre de projets, puisque nous en avons soixante-quatre.

Personnellement, je ne sais pas ce qu'il vous faut ; je ne sais pas ce que ça veut dire, un territoire 100 % renouvelable. Vous connaissez une ville qui est 100 % renouvelable ? Moi, je ne connais pas. Vous parlez de choses qui n'existeraient pas, comme une Agence locale de l'environnement, alors qu'elle existe à l'échelle de l'Agglomération, à qui nous avons délégué cette compétence. Je rappelle qu'il y a aussi un PCAET à l'échelle de l'Agglomération.

Encore une fois, je pense que nous ne parlons pas de la même chose, parce que cette compétence a été transmise – je finis, Monsieur Agbessi. Je ne comprends pas que Madame Autreux ne vous en ait pas parlé parce que vous avez préparé ce Conseil ensemble. Tout ce qui concerne le plan alimentation territorial, le PCAET, le schéma directeur cyclable, toutes ces actions conduites en faveur de l'environnement, de manière assez considérable, sont traités au niveau de l'Agglomération. Je rappelle que nous avons bénéficié d'un certain nombre de subventions, vous l'avez avoué, pour isoler nos bâtiments, tel le gymnase Louvois à La Noue Brossard. Vous voyez le déploiement de la géothermie, dont nous venons de passer le rapport. Nous enclenchons un grand plan de sobriété énergétique, qui a démarré en 2014, avec nos voitures au GNV, par exemple. Nous reviendrons plus amplement sur ces sujets lors de la présentation du rapport sur le développement durable ; je ne vais pas détailler ma réponse mais, encore une fois, Monsieur Agbessi, cela ne sert à rien d'être excessif alors qu'en fait, nous figurons parmi les villes de Seine-et-Marne qui ont le nombre le plus important de projets. Certes, nous faisons partie des plus grandes villes mais nous n'avons pas à rougir, en Île-de-France, par rapport aux villes de taille comparable. Nous pourrions presque distribuer au public la liste des projets où il est question d'isolation thermique, de rénovation de bâtiments, de requalification de voiries, d'un plan de végétalisation ambitieux, de valorisation des biodéchets. La liste de programmes est juste énorme. Le plan Chelles Nature 2030 comprend énormément d'ambition en la matière.

Encore une fois, on peut mettre deux panneaux photovoltaïques dont on ne connaît pas la provenance et dont l'efficacité est parfois relative. Je ne sais pas ce que sont vos territoires 100 % renouvelables mais il faut que vous, vous appreniez à vous renouveler, dans les éléments de langage.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Si vous voulez jouer aux jeux de mots avec moi, on peut y aller. »

Monsieur le Maire : « Je voulais vous tendre la perche. »

Monsieur Agbessi : « Non, mais j'ai compris, j'ai compris ; je ne le prends pas mal. »

Monsieur le Maire : « Vous avez commencé ! »

Monsieur Agbessi : « Je vais renouveler mon propos, puisque c'est un mot auquel vous tenez, le mot "renouveler" ; je vais renouveler mon propos en vous disant quand même que, quand on parle de territoire renouvelable, c'est un objectif. On mobilise tous les moyens pour réduire les énergies fossiles, dans tous les cas. Vous savez, il y a des territoires, que je ne vais pas citer pour ne pas allonger inutilement les débats. »

Je reviens sur un deuxième point. Ce n'est pas parce qu'il y a des choses qui passent au niveau de l'Agglomération que la Ville, en tant que telle, ne peut pas se montrer ambitieuse sur certains points. Les agences locales de la transition écologique existent à l'échelle d'une ville, quand bien même il existe des dispositifs au niveau de l'Agglomération. Les agences qui portent, au niveau local, des investissements, comme la SEM en matière de transition écologique, existent dans des villes, quand bien même il existe des dispositifs portés au niveau de l'Agglomération. Vous savez, se renouveler c'est bien, mais à un moment donné, il faut aussi avoir un cadre précis et cohérent ; si l'on a envie de montrer que l'on fait des choses en matière de transition écologique, on peut aussi se montrer plus ambitieux. Vous parlez, pour finir, des panneaux photovoltaïques. Le sujet qu'ils viennent d'ailleurs n'est pas le plus important dans la délibération. Ce qui est important, c'est d'acter cette possibilité, pour diversifier les sources d'énergie. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Agbessi, nous allons conclure sur ce point mais, simplement, je vous rappelle que quand une compétence est transférée, une Ville ne peut plus l'exercer. Par exemple, si l'Agglomération a la compétence en matière de piscines et de bibliothèques, la Ville ne peut pas faire une bibliothèque ou une piscine. C'est juste un principe élémentaire. Nous ne pouvons donc pas faire un PCAET à la place de l'Agglomération. Mais cela n'empêche pas que nous puissions nous impliquer dans le PCAET. Le PCAET est aussi la somme des actions que des Villes peuvent conduire, et des actions menées par l'Agglomération. Mais la partie relative à l'ingénierie et à la coordination échoit à l'Agglomération, je le précise. »

Pour finir, vous me parlez de panneaux photovoltaïques, encore une fois ; nous, nous voyons quelque chose qui fonctionne bien chez nous, qui est la géothermie. C'est fait chez nous, nous le développons le plus possible. Tout est perfectible mais je pense que nous avançons bien sur tous ces sujets et que tout cela va dans le sens.

Je propose que nous puissions voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Intervention hors micro.) Pardon, nous en prenons acte. On m'a mis le petit *post-it* "vote" ; c'est encore la faute de l'administration, Madame Autreux (*Rires.*). Non, c'est la mienne, je l'assume entièrement. Je rigole, ne démissionnez pas tout de suite.

Nous prenons donc acte. »

Le point est voté à l'issue de la délibération n° 10.

DELIBERATION

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitue la nouvelle forme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, et répond à trois objectifs : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Il vise à simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, avec une logique de « guichet unique » au travers de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le 8 juin 2021, la Ville de Chelles a délibéré pour valider et inscrire 64 actions et projets dans le CRTE. Ce dernier a été signé le 27 décembre 2021 par le Préfet de Seine-et-Marne et le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, qui pilote le dispositif à l'échelle de l'agglomération, pour la période 2021 à 2025.

Le CRTE étant un outil évolutif, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'actualiser la liste des actions et des projets qu'il comprend, afin :

- De retirer les actions qui ne rentreraient pas dans les thématiques du CRTE et qui ont été supprimées à la demande des services de l'Etat ;
- De retirer les projets dont l'échéance se situe après 2025 ;
- De retirer les actions qui ont été réalisées en 2021 et 2022 ;
- Et d'inscrire les nouveaux projets envisagés d'ici l'échéance du CRTE en 2025.

L'avenant n°1 du CRTE a donc pour objet d'actualiser la liste des actions inscrites pour la Ville de Chelles, selon le tableau annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale,

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne,

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne,

Vu la délibération du 8 juin 2021 relative aux actions et projet de la Commune de Chelles pour le CRTE,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Paris–Vallée de la Marne constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

Considérant que le CRTE est un outil évolutif permettant de prendre en compte les modifications de certains projets,

Considérant qu'à la demande de l'ANCT-77 (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne doit rédiger un avenant au CRTE, afin d'intégrer les modifications que la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne et les communes entendent apporter à leurs actions et projets,

Considérant que la Commune de Chelles souhaite actualiser les fiches inscrites dans le CRTE, comme il a été décrit ci-dessus,

APPROUVE la liste actualisée des actions du CRTE, conformément au document joint à la présente délibération,

DONNE délégation au Président de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne pour signer l'avenant au CRTE et tous les documents afférents.

9) Avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Gare

10) Avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Gare

Monsieur le Maire : « Les deux points suivants peuvent éventuellement être présentés conjointement. »

Madame Netthavongs : « Oui. Je vais présenter, si vous le permettez, Monsieur le Maire, les points n°s 9 et 10 ensemble, puis le point n° 11 séparément car, pour la garantie d'emprunt, il faut que les membres de M2CA se retirent.

Pour les délibérations n°s 9 et 10, la Ville de Chelles a confié à M2CA l'aménagement de la ZAC Centre-Gare dans le cadre d'un traité de concession qui a été signé en novembre 2008. La durée initiale de cette concession avait été fixée à six ans. Selon le dernier avenant, sa durée a été prolongée jusqu'à fin décembre 2024.

Il s'agit, dans la délibération n° 9, d'approuver l'avenant n° 8, pour intégrer au contrat de concession l'actualisation du bilan financier prévisionnel, une rémunération fixe de l'aménageur et de réévaluer la participation finale à l'équilibre du concédant.

S'agissant de la délibération n° 10, toujours dans le cadre de la ZAC Centre-Gare, la Ville de Chelles a effectué une avance de trésorerie au profit de M2CA, qui ne l'a que partiellement remboursée à ce jour. Il vous est proposé de prolonger l'échéance de remboursement pour la calquer sur la durée de la concession, jusqu'à fin 2024. »

Monsieur le Maire : « Nous reviendrons sur le point du CRTE parce que je vous ai écoutée, Madame Pereira, mais non : c'est bien un vote. Voilà. Pour une fois que je vous écoutais, je me suis trompé. Nous allons y revenir.

Sur les points n°s 9 et 10, avez-vous des questions ? Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Madame Netthavongs, c'est une délibération technique et financière ; dont acte. Pour ma part, je voterai pour, il n'y a pas de sujet.

En revanche, sur le sujet de la ZAC Centre-Gare, vous me permettrez deux ou trois petites réflexions et, surtout, une demande, Monsieur le Maire, encore une fois.

Ce projet d'aménagement Centre-Gare, qui est quand même l'un des très gros projets de notre ville, est ancien et, en cela, il doit impérativement, à mon sens, être à la hauteur des enjeux futurs de renouvellement urbain que va poser très clairement l'arrivée du Grand Paris et du métro, en tout cas, dans cette zone. Un nouveau cycle urbain va s'ouvrir, de manière

très claire, avec des enjeux nouveaux et forts à garder en tête. J'entends des enjeux de transport, vous vous en doutez ; des enjeux environnementaux, on en a parlé ; surtout, des enjeux fonciers.

Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur ce sujet, notamment sur l'impact de l'arrivée du Grand Paris sur ce foncier. J'ai déjà évoqué l'éventualité d'engager des études d'impact. Je ne crois pas avoir eu de réponse ou, en tout cas, d'idée, de votre part, de mesures qui pourraient limiter l'impact de l'arrivée de ce Grand Paris sur le foncier dans cette zone, que ce soit sur du privé ou sur des baux commerciaux. Dont acte ; il n'y a pas de souci. Mais j'aimerais qu'on aille quand même un tout petit peu plus loin, Monsieur le Maire, parce qu'au niveau législatif, nous avons les moyens d'agir. Ne serait-il pas temps, actuellement, de demander l'inscription de la ville de Chelles, comme la loi nous le permet, dans la liste des communes qui bénéficient du dispositif national 3Ds, encadré par la loi, notamment sur le gel des loyers sur cette zone ? La Loi ELAN, dans son article 140, nous permet en tout cas une expérimentation sur cinq ou huit ans, qui pourrait être intéressante pour notre commune et pour cette zone précise, dont les enjeux sont connus et qui ont pu être observés dans nombre de communes de la couronne de Paris.

Vous allez sans doute me répondre que c'est compliqué ou, comme tout à l'heure, que ce n'est pas dans le cadre. C'est très simple : il suffit que l'Agglomération se porte candidate et qu'ensuite, les communes soient volontaires ou pas. Or vous êtes, rappelons-le, vice-président, quand même, de notre Agglomération, et je ne doute pas que votre voix porte, Monsieur le Maire. Effectivement, je vous demande de porter ce projet, au nom des élus et des Chellois, pour protéger cette zone. On a vu, déjà, la spéculation immobilière : elle est en marche et n'attend pas que les programmes soient livrés. Cela me paraît un enjeu considérable pour notre centre-ville et, en tout cas, pour sa diversité. »

Monsieur le Maire : « Merci. Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Simplement une petite question, Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais savoir ce que devient l'aménagement qui est proche du marché et qui longe le centre de radiologie. Vous savez, il y a une petite parcelle qui se trouve là, avec un projet ; je suis passé devant mais j'ai l'impression que ça ne bouge pas. Je voudrais savoir ce que cela devient. Merci. »

Monsieur le Maire : « Avez-vous d'autres questions ? C'est bon ?

Pour vous répondre, Monsieur Gil, le gel des loyers n'est pas vraiment à l'ordre du jour, en général, surtout dans la période actuelle, qui est un peu compliquée et où l'on n'y voit pas très clair à l'échelle de l'Agglomération. Personne ne l'a demandé, encore. Je prends note de votre demande. Néanmoins, je ne suis pas sûr qu'elle puisse prospérer.

Quant à la question posée sur le terrain de cette zone, c'est un terrain extrêmement compliqué qui a été acquis, je crois, en 2011, à un prix beaucoup plus élevé que sa valeur de l'époque. Je rappelle que ce n'était pas sous notre mandat. Vous allez croire que je me défaisse mais pour le coup, ce sont des sujets d'aménagement que nous traînons sur des décennies, comme le fameux immeuble qui n'est pas encore détruit et qui devrait l'être dès que la justice aura tranché avec les assurances. Mais l'on peut être honnête : la SEM était en grande difficulté financière et structurelle et il a fallu la redresser, avec l'Agglomération et avec EPAMARNE, non sans difficulté.

Quant à ce terrain, comme il vaut très cher et qu'on ne veut pas faire un R+15, il faut qu'on y travaille, doucement mais sérieusement, avec un projet. Mais on prend le temps, pour ne pas défigurer cette ville. C'est un terrain sur lequel nous pouvons freiner les constructions. Mais il faut le faire intelligemment car il y a quand même le marché, l'ancienne clinique de Chelles, où des médecins sont installés. Tout cela doit aussi être réfléchi en lien avec eux et cela prend un peu de temps. Cela n'a pas été simple et, surtout, le prix du foncier acquis avant 2014 – désolé, je ne veux pas être désagréable mais c'est un fait ; vous ne m'auriez pas posé la question, je ne serais pas revenu dessus – rend très compliqué un équilibre économique sur l'opération. On le regrette, et déjà à l'époque, d'ailleurs.

Je vous propose que nous votions ces deux délibérations, n^{os} 9 et 10, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non.

C'est un peu baroque, mais nous devons repasser sur le point n° 8, sur le CRTE et sur les soixante-quatre projets qui y sont annexés.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie. »

DELIBERATION 9

La Ville de Chelles a confié à Mame et Chantereine Chelles Aménagement (M2CA) l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre-Gare dans le cadre d'un traité de concession signé le 17 novembre 2008. La durée de cette concession d'aménagement a été fixée initialement à six années.

Depuis sa création, sept avenants ont été établis, dont six qui sont venus notamment prolonger la durée de la concession.

M2CA a présenté le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL 2021) en intégrant les conséquences de la prolongation de la durée de la concession de 2 années complémentaires. Il convient d'intégrer au contrat de concession l'actualisation du bilan financier prévisionnel, une rémunération fixe de l'aménageur, et de réévaluer la participation finale à l'équilibre du concédant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement conclu pour la ZAC Centre-Gare, signé le 17 novembre 2008,

Vu les avenants 1 à 7 venant modifier de manière successive le traité initial,

Vu le projet d'avenant n°8 présenté par la SPLA-IN M2CA,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Considérant que, par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale d'intérêt national (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°8 a pour objet d'intégrer l'actualisation du bilan financier prévisionnel, la rémunération complémentaire de l'aménageur et de réévaluer la participation finale à l'équilibre du concédant, en lien avec la prolongation de la durée de la concession de 2 années complémentaires,

APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Gare à Chelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-Gare et tout document afférent,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DELIBERATION 10

La Ville de Chelles a confié à Marne et Chantereine Chelles Aménagement (M2CA) l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre-Gare dans le cadre d'un traité de concession signé le 17 novembre 2008.

En exécution de la convention approuvée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2018, la Commune de Chelles a versé à la société M2CA une avance de trésorerie de 850 000 €, au titre de l'opération d'aménagement « ZAC Centre gare », destinée à en couvrir les besoins de trésorerie annuels, conformément aux dispositions de l'article L1523-2, 4° du CGCT.

Par avenant n°1 en date du 17 juillet 2019, l'avance a été portée à 1 367 000 € et l'échéance de remboursement au maximum le 31 décembre 2022.

Au 31 octobre 2021, un remboursement de 850 000 € est constaté, le solde de l'avance est de 517 000 €.

Conformément au CRACL 2021 présenté par M2CA consécutif à la prolongation de l'échéance du traité de concession au 31 décembre 2024, il est proposé de prolonger l'échéance de remboursement de l'avance au 4^e trimestre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le traité de concession d'aménagement conclu pour la ZAC Centre-Gare, signé le 17 novembre 2008,

Vu l'avenant n°1 en date du 17 juillet 2019 portant l'avance à 1 367 000 € et l'échéance de remboursement au maximum le 31 décembre 2022,

Vu le remboursement de 850 000 € constaté au 31 octobre 2021,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Considérant que par décision de son Assemblée générale du 18 avril 2019, le concessionnaire a modifié son mode d'exercice passant du statut de Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Publique Locale d'intérêt national (SPLA-IN),

Considérant que l'avenant n°2 a pour objet de prolonger l'échéance de remboursement de l'avance au 4^e trimestre 2024,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'avance de Trésorerie de la ZAC Centre-Gare à Chelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'avance de Trésorerie de la ZAC Centre-Gare à Chelles et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

11) Prorogation de la garantie d'emprunt accordée à M2CA pour la ZAC Centre-Gare

Monsieur le Maire : « Cette délibération concerne la prorogation de la garantie d'emprunt accordée à M2CA pour la ZAC Centre-Gare que nous évoquions, Monsieur Agbessi. Ce point va être rapidement présenté par Céline Netthavongs. Je rappelle simplement que certains d'entre nous, y compris à l'Agglomération, sont membres du Conseil d'administration de la SEM et, en lien avec la nouvelle Loi 3DS, il nous est recommandé de sortir de la salle au moment du vote, dans le cadre d'une garantie d'emprunt. Ce sera aussi le cas au Département, à l'Agglomération. C'est un peu compliqué ; la loi est en train d'être appliquée, nous prenons les devants par rapport à d'autres mais nous préférons être prudents. Je ne sais pas bien à quoi tout cela sert précisément, mais nous le faisons, nous respectons et nous appliquons.

Je laisse la parole à Céline Netthavongs pour la délibération n° 11. Merci. »

Madame Netthavongs : « Toujours pour la ZAC Centre-Gare, M2CA a effectué un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE. L'emprunt doit être remboursé fin 2024. Il vous est proposé, dans cette délibération, de proroger également la garantie accordée par la Ville, s'agissant de cet emprunt, et de calquer sa durée sur celle dudit emprunt, jusqu'à fin 2024. »

Monsieur le Maire : « Si vous en êtes d'accord, nous allons laisser, pour le temps du vote, la présidence de séance à Colette Boissot. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non.

Qui doit se lever exactement ? »

Madame Netthavongs : « Tous les membres de M2CA. »

Monsieur le Maire : « On revient ; Colette, je vous laisse la présidence. »

Madame Boissot prend la présidence de séance et les membres de M2CA quittent la salle du Conseil municipal.

Madame Boissot : « J'attends que vous partiez et je prends la salle !

Je vais vous demander qui vote contre cette délibération. Personne. Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci. »

On fait rentrer les personnes sorties et Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire : « Ne soyez pas surpris mais il est possible que dans toutes les instances, agglomérations ou villes, ce genre de choses se multiplie.

Merci, Colette. »

DELIBERATION

Le contrat de prêt N°A751500C-000/C414481 (anciennement n°8923862) au nominal de 2 500 000€ - d'une durée de 3 ans – révisable sur Index Euribor jour 6 mois + marge 0,95%, avec amortissement constant du capital et une périodicité des échéances semestrielle, a été garanti par la Commune de Chelles à hauteur de 80% et régularisé en date du 17 octobre 2011.

Le capital a été remboursé, partiellement, pour un montant de 416 666,67 € en date du 25 avril 2012.

L'avenant n°1, régularisé en date du 15 octobre 2012, a modifié le type d'amortissement du capital à effet du 25 avril 2012, lequel capital devant être prélevé in fine en date du 25 octobre 2014.

L'avenant n°2, régularisé en date du 12 février 2015, a constaté la prorogation de la date de l'échéance du 25 octobre 2014 au 25 octobre 2016 et la modification de la marge appliquée pour le calcul des intérêts à 1,20%.

L'avenant n°3, régularisé en date du 24 novembre 2016, a constaté la prorogation de la date de l'échéance du 24 novembre 2016 au 25 octobre 2018.

L'avenant n°4, formulé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 23 octobre 2018, constate la prorogation de la date de l'échéance du 25 octobre 2018 au 25 septembre 2019, et modifie l'Index Euribor 6 mois + de 1,20% en lui substituant l'Index Euribor 3 mois floré + marge de 1,20%.

L'avenant n°5, formulé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 25 septembre 2019, constate la prorogation de la date de l'échéance du 25 septembre 2019 au 25 septembre 2021.

L'avenant n°6, formulé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 09 juin 2021, propose la prorogation de la date de l'échéance du 25 septembre 2021 au 31 mai 2022 et modifie l'index Euribor 3 mois floré + marge de 1,20% en un taux fixe de 1,10%.

L'avenant n°7, formulé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France en date du 02 novembre 2022 propose la prorogation de la date de l'échéance du 31 mai 2022 au 30 septembre 2024 et propose de recourir au taux du Livret A + 0,30% à la place du taux fixe de 1,10%.

Les nouvelles caractéristiques de cet emprunt, référencé N°A751500C000/_ZAC Centre Gare (anciennement n°8923862) sont les suivantes :

Montant du capital restant dû : 1 242 333 €

Échéance du prêt à proroger : 31/05/2022

Échéance du prêt prorogé : 30/09/2024

Mode d'amortissement : In fine

Taux fixe : Livret A + 0,30%

Frais de dossier : 1 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 voix pour)

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'avis de la Commission urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Considérant que le contrat de prêt a été garanti par la Commune de Chelles à hauteur de 80 % et régularisé en date du 17 octobre 2011,

Considérant qu'il convient de proroger la durée de la garantie d'emprunt au 30 septembre 2024,

Considérant que les élus siégeant au Conseil d'administration de M2CA ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote,

ACCORDE la garantie de la commune de Chelles pour 80% de l'emprunt prorogé dans les termes prévus par l'avenant n°7 au contrat d'emprunt N°A751500C000/_ZAC Centre Gare (anciennement n°8923862),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer en sa qualité de représentant du garant l'avenant n°7 précité ainsi que tout document afférent à la prorogation de cet emprunt,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

ENVIRONNEMENT

12) Convention de partenariat avec la société TREES-EVERYWHERE pour la création de deux îlots forestiers, situés quai des Mariniers et rue du Bel-Air

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs pour ce point qui concerne la création de deux îlots forestiers. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire.

Tout est dans le titre : il s'agit de conventionner avec la société TREES-EVERYWHERE pour la création de deux îlots forestiers, quai des Mariniers et rue du Bel-Air.

La méthode de plantation appliquée sera la méthode dite "dense". Il est prévu trois arbres et arbustes par mètre carré et une diversité de trente à quarante essences. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Oui, Monsieur le Maire, Madame Netthavongs. Ce projet semble très intéressant, par écrit. Simplement une question, Madame Netthavongs : est-ce que vous pouvez nous dire la différence entre un îlot forestier et une forêt urbaine ? »

Monsieur le Maire : « Je pense que c'est du marketing. En fait, ce qui compte, c'est le nombre d'arbres au mètre carré. Nous avons déjà eu le débat, car c'était dans notre projet municipal. Madame Lavorata nous avait aussi soumis cette idée, que nous avons d'ailleurs retenue, si je me souviens bien. Nous avons une vraie concordance sur le sujet. Nous l'avons enclenché dans le cadre de Chelles Nature 2030, qu'on a déjà évoqué, sur la végétalisation. Nous en avons échangé lors de ce débat : il fallait trouver des parcelles qui étaient adaptées. Les services avaient déjà travaillé sur la question mais nous avons désormais bien avancé et l'idée est de multiplier le nombre d'arbres, parce qu'il y a une croissance plus rapide. Madame Lavorata nous avait bien expliqué l'enjeu, d'ailleurs. Elle est à votre disposition, à la fin du Conseil, pour vous le réexpliquer. Mais nous avons eu un vrai échange : en fait, cela permet une croissance rapide des arbres et une vraie amélioration de la faune et de la flore dans le dispositif.

Madame Lavorata, je suis sûr que vous vouliez nous dire un mot là-dessus. »

Madame Lavorata : « Merci, Monsieur le Maire ; bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Effectivement, le collectif Pour les Chellois approuve cette convention. Pour rappel, comme vous le dites, je suis intervenue il y a exactement un an au Conseil municipal pour proposer que soient mises en place des forêts urbaines – c'est ainsi qu'elles s'intitulent, selon le procédé du botaniste japonais Akira Miyawaki. Je suis contente de voir qu'un an après, vous avez pris en compte notre proposition et que vous établissez une convention pour procéder à cette implantation. »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous pouvons tous nous réjouir. Il a été question de ce que pouvaient être, concrètement, le développement durable et la préservation de l'environnement ; c'est quelque chose que vous aviez proposé et qu'on avait aussi dans le

circuit. Un an, cela peut paraître long mais c'est le temps nécessaire à la préparation. Vous savez que nous sommes en France et que tout prend du temps. Ce n'est pas un reproche dans ma bouche. Il a fallu le temps de préparer le projet, de vérifier les terrains, la conformité, de travailler sur la convention, mais cela avance, comme d'autres projets, et cela va dans le bon sens et nous vous remercions d'avoir, à l'époque, alimenté le débat sur ce sujet.

Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Très bien. C'est vrai que le dispositif est assez concluant et intéressant. Le dispositif ORE prévu par le Code de l'environnement permet aux propriétaires immobiliers, comme l'est la Ville de Chelles, s'ils le souhaitent, de mettre en place une protection environnementale sur leurs biens. Pour ma part, j'ai simplement une petite inquiétude ou plutôt une question qui me taraude. Il est vrai que TREES-EVERYWHERE est dans son rôle, puisque sa mission est de proposer aux collectivités un partenariat pour réaliser des îlots forestiers, pour le climat, sur des terrains en friche, avec un suivi scientifique. Moi, ce qui m'a plutôt interpellé, c'est que c'est une jeune société, qui a été créée en 2020, qui n'a jamais rien fait en région Île-de-France, et je me suis amusé à aller sur son site internet pour voir s'il y avait des réalisations concrètes sur les cinq dernières années. Évidemment, je n'ai rien vu. Ce n'est pas parce que c'est une jeune société qu'elle n'est pas capable, mais je m'interroge sur l'indisponibilité des données. Il convient quand même, avant de choisir un partenaire, de voir ce que la personne a fait auparavant, d'avoir un benchmark pour savoir ce qui existe.

Il faut voir que, sur le site de TREES-EVERYWHERE, il y a déjà le projet de création des deux îlots chellois, alors qu'on nous demande, ce soir, de nous prononcer sur la convention. C'est très bien.

En tout cas, moi, à la lecture de la convention, il m'est difficile de me prononcer. Franchement, je suis très favorable au projet, parce que les îlots forestiers, c'est quand même quelque chose de très bien et que ça apporte de la nature à la ville. Mais il m'est difficile d'apprécier les attendus concrets de cette convention puisque, pour l'instant, on est plutôt dans la matérialisation des intentions. C'est aussi difficile, comme je disais tantôt, de faire une comparaison avec des projets que cette société aurait déjà implantés sur notre territoire.

La convention couvrant la période 2022-2023, nous aurons l'occasion d'y revenir et d'apprécier *in concreto* ce que cela donne. Bien évidemment, nous voterons pour cette convention puisqu'elle est dans l'intérêt de toutes et tous, puisque la nature dans la ville, comme je l'ai dit tout à l'heure, est quelque chose de cohérent et de sérieux. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Agbessi. J'avais peur que vous ne votiez pas. Je suis content de la conclusion.

Pour essayer de vous répondre très brièvement, effectivement, cela a l'air d'être une société nouvelle, vous vous êtes bien renseigné, presque plus que moi, mais la démarche est assez simple : c'est une nouvelle démarche d'entreprises qui, dans le cadre de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), financent des partenaires qui cherchent des terrains pour planter des arbres. Nous, nous sommes partenaires de l'opération. Le coût pour la Ville est celui de la mise à disposition de terrains qui, de toute façon, avaient vocation à rester verts, si j'ose dire. Nous avons évoqué, lors du débat, des parcelles qui pouvaient

même être de 100 mètres carrés environ ; il me semble que c'est ce que Madame Lavorata avait dit. En l'occurrence, imaginez, il est tout de même question de 7 600 mètres carrés. Ce n'est donc pas une action cosmétique. Ce n'est pas une critique mais si l'on compare avec Paris et la végétalisation des pieds d'arbres dont tout le monde se gargarise, nous ne sommes pas dans le cosmétique, Monsieur Agbessi. Vous me reprochez de temps en temps de le faire mais je pense que nous sommes sur quelque chose de massif. Cela représente de nombreuses essences d'arbres, avec vingt-cinq à quarante espèces locales. Il est question de trois arbres et arbustes au mètre carré. Je rappelle que cela s'ajoute au parc du Sempin, qui est en train d'être réalisé, où 25 000 arbres et arbustes seront plantés sur 23 hectares. Nous sommes sur quelque chose d'assez massif et que, concrètement, nous verrons, les uns et les autres, mais aussi nos enfants et nos petits-enfants, du moins ceux qui vivront à Chelles dans cette période-là, et qui pourront clairement en bénéficier.

Je propose que nous puissions voter ce point.

Monsieur Gil ; vous allez nous dire que vous êtes content. »

Monsieur Gil : « Oui, je n'ai rien contre cette convention, bien au contraire ; c'est avec grand plaisir. Cela répond à une réelle démarche. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Simplement, je m'interrogeais : dans l'une des dernières pages de la convention, on nous indique la création d'une sorte de comité transversal de pilotage du projet. Peut-être cela a-t-il été modifié depuis mais, dans la version que nous avons reçue dans la semaine, il y avait un responsable de service de proximité, avec point d'interrogation, dans la convention. Je ne sais pas si vous pouvez répondre mais peut-être pouvez-vous nous préciser ce à quoi cela correspond.

Deuxièmement, à la lecture de la composition de ce comité de pilotage, je me pose toujours la question : *quid* des usagers ? Où sont les Chellois et les Chelloises ? Je trouve toujours qu'il est intéressant, à un moment donné, d'associer la population à nos prises de décision, en tant qu'élus. Cela les renforce, à mon sens. En tout cas, l'on n'y perd pas de consulter. Je trouve dommage, encore une fois, qu'il n'y ait pas ce type d'association. »

Monsieur le Maire : « Pour vous répondre, dans la convention, c'était le titre précis mais, en fait, il s'agit des responsables des EPC, où il y a justement une participation citoyenne, qui vont être associés. Le comité de pilotage comprend essentiellement les services techniques, le service espaces verts. En l'absence de Jacques Philippon, c'est Céline Netthavongs qui a présenté ce point mais il y a un suivi par les services, avec l' élu en charge du service. Je rappelle que l'Agglomération va aussi suivre le projet car elle agrège tous les projets des différentes villes. Le CESEL va aussi pouvoir suivre l'action, dans le cadre du plan Chelles Nature 2030. Il n'y a donc pas de sujet : les EPC vont suivre cela, le CESEL aussi, avec la participation citoyenne dans les deux cas. Cela a été le cas dans la Cité cheminote, avec les dispositifs que nous avons pu mettre en place pour avoir des actions pédagogiques sur les friches, autour d'un potager et d'espaces verts à vocation pédagogique importante ; c'est vraiment dans ce sens que l'on va.

Je propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non ? Des abstentions ? Unanimité ? Je vous en remercie. »

DELIBERATION

Face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, la préservation des espaces naturels et la plantation d'arbres constituent une démarche vertueuse, permettant de stocker du carbone, de gérer les eaux pluviales, et de restaurer des habitats favorables à la biodiversité.

Face à ce constat, la Ville de Chelles s'est engagée dans une démarche ambitieuse de plantation d'arbres, qui constitue l'un des axes structurants du plan « Chelles Nature 2030 ». Elle a ainsi souhaité travailler en partenariat avec la société « *Trees-Everywhere* », afin de créer deux forêts urbaines sur son territoire.

La société « *Trees-Everywhere* », personne de droit privé agissant pour la protection de l'environnement, est à l'initiative du projet « 1 milliard d'arbres avec les communes de France ». Ce projet, d'envergure nationale, vise à multiplier les îlots forestiers résilients, et à lutter contre le réchauffement climatique par la création de puits de carbone.

Inspirée des travaux du botaniste Akira Miyawaki, la méthode de plantation – dite dense – vise à reproduire la strate végétale observée naturellement en milieu forestier, avec une densité équivalente à 3 arbres et arbustes par m², et une diversité de 30 à 40 essences.

Deux parcelles appartenant à la Ville ont été identifiées pour la création d'îlots forestiers : une première zone naturelle située quai des Mariniers, à proximité des Bords de Marne, et une deuxième située rue du Bel-Air, en bordure de zone résidentielle.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des mesures durables de protection de l'environnement : les obligations réelles environnementales (ORE).

Codifiées à l'article L. 132-3 du Code de l'environnement, les ORE sont inscrites dans un contrat sur 99 ans, au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

Le principe développé par « *Trees-Everywhere* » est de se rapprocher de collectivités, via la signature de conventions ORE, afin de réaliser des plantations sur des terrains inoccupés.

La Ville de Chelles et la société « *Trees-Everywhere* » ont donc convenu de signer une convention de partenariat, dont le projet figure en annexe, afin de créer deux îlots forestiers sur les secteurs identifiés, et de conclure un contrat d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L. 132-13 du Code de l'environnement,

Vu le projet de convention de partenariat avec *Trees-Everywhere*, joint en annexe pour la plantation de forêts urbaines sur la zone naturelle située quai des Mariniers, à proximité des Bords de Marne, et les parcelles situées rue du Bel-Air, en bordure de zone résidentielle,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Considérant la volonté de la commune de Chelles de déployer son grand plan « Chelles Nature 2030 », dont la plantation d'arbres constitue l'un des axes principaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Chelles et la société *Trees-Everywhere*, figurant en annexe,

APPROUVE la mise en œuvre d'une Obligation Réelle Environnementale sur les parcelles BD0026 et

BD0153 situées quai des Mariniers, et les parcelles situées CB0014 et CB0023 rue du Bel-Air, pour la plantation d'une forêt urbaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

13) Présentation du rapport Développement durable pour l'année 2022

Monsieur le Maire : « Comme nous n'avons presque parlé que de développement durable, il va être très simple pour Colette Boissot de nous résumer le rapport Développement durable de 2022. Je lui passe la parole. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport sur le développement durable synthétise l'action de la Municipalité en matière de transition énergétique et écologique autour de cinq finalités définies.

Sur la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, sont à noter le lancement du plan Chelles Nature 2030, le développement du réseau de chaleur en géothermie et le développement des pistes cyclables.

Sur la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, nous allons créer deux îlots forestiers et nous participons à une campagne nationale de sensibilisation envers le grand public.

Sur l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie, sont à signaler, sur le Mont Guichet, l'apparition des premières bouteilles de vin, l'accueil de plusieurs établissements scolaires par la maraîchère, le lancement du projet de vitiforesterie et la livraison de nouveaux jardins familiaux aux Cressonnières.

Sur la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, sont mentionnées plusieurs structures municipales au service de la cohésion sociale et des solidarités et une programmation culturelle portant sur l'échange intergénérationnel.

Sur la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en Mairie, nous avons fait un nettoyage numérique et de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation pour promouvoir les pratiques écoresponsables ont été conduites.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. »

Monsieur le Maire : « Ce rapport comprend près de quatre-vingt pages, résumées brièvement par Colette Boissot. Avez-vous des questions ? Madame Lavorata et Monsieur Gil. »

Madame Lavorata : « Merci, Monsieur le Maire.

Nous prenons acte que le rapport qui nous est présenté est d'une qualité nettement supérieure à celui qui a été présenté en 2021. Cela n'a rien à voir avec celui qui avait été présenté en 2020. J'en remercie les services, qui l'ont élaboré.

Il est à noter que les quelques fautes de frappe restantes auraient pu être corrigées, si ce rapport avait été relu par les élus en responsabilité.

Toutefois, je m'étonne qu'aucun chapitre relatif à la sobriété énergétique n'y soit ajouté. C'est un enjeu important, qui se doit d'être décliné à tous les échelons, du national au local. Il s'agit de changer les habitudes pour accélérer toute action visant à réduire nos empreintes carbone. L'on pourrait ainsi prendre en compte de revoir, pendant la nuit, l'éclairage public, comme de réduire voire de supprimer les enseignes lumineuses et les panneaux publicitaires, avec l'objectif de réduire la quantité de lumière artificielle émise la nuit.

C'est un vrai chantier que le collectif Pour les Chellois souhaite voir initié avant la fin de l'année et qui pourrait associer les commerçants comme les entreprises locales.

Une autre remarque : vous avez parlé, Monsieur le Maire, du CESEL et, page 64, il est question de la création d'une commission CESEL consacrée au développement d'actions innovantes favorisant le lien intergénérationnel et qui a produit un rapport qui est, d'après le rapport sur le développement durable, disponible sur le site de la ville dans la rubrique vie citoyenne et démocratie locale. Je ne l'y ai pas trouvé.

Pourquoi ne pas présenter ce rapport lors d'une session plénière, comme vous le mentionnez pour le rapport en cours de formalisation de la commission CESEL consacrée au développement des pistes cyclables et à l'aménagement des liaisons douces ? Sous quelle forme prévoyez-vous cette séance plénière ? Sera-t-elle ouverte à l'ensemble des membres du CESEL uniquement, aux élus du Conseil municipal ? Une présentation est-elle prévue en Conseil municipal ? Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Lavorata. Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci, Monsieur le Maire.

J'écoutais attentivement Madame Lavorata et je suis en grande partie d'accord avec elle.

Quand on lit ce rapport, effectivement, il est très intéressant, il n'y a pas de sujet ; on me demanderait de voter pour, je voterais pour. C'est un peu comme si on me demandait si j'étais contre la faim dans le monde : oui, globalement.

Mais surtout, ce qui ressort de ce rapport, c'est que très sincèrement, je repense à *Amélie Poulain* et à la fameuse petite musique : on fait du vélo, on plante des fleurs, on boit du vin, on fleurit son balcon, c'est chouette ! C'est chouette, mais je n'ai pas l'impression de vivre dans la même vie. Pour moi, le développement durable, c'est le réchauffement climatique, c'est réduire l'empreinte carbone, c'est ce genre de choses. Je serais plus en attente de ça, venant d'un rapport sur le développement durable. Voilà les enjeux.

Je vous l'avais déjà dit l'année dernière : moi, ce qui me manque dans un rapport de développement durable de cet ordre, ce sont des données chiffrées, par exemple. Très sincèrement, je vais vous faire une confidence : j'ai pensé à vous, un matin, devant mon bol de café, il était 6 h 30, je devais regarder France 2, notre ancien premier ministre parlait de sa ville et nous indiquait qu'au cours de son dernier mandat, il avait baissé, chiffres à l'appui, l'empreinte carbone de la ville du Havre de 6,8 %. Voilà : voilà des chiffres qui m'intéressent. Je vous l'avais déjà dit l'année dernière, je trouve que ça manque un peu d'objectifs chiffrés, sur ce genre de choses. Voilà. »

Monsieur le Maire : « La parole est à Madame Autreux puis à Madame Pereira. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire.

Eh bien, moi, je serai moins positive que Madame Lavorata ou Monsieur Gil puisque nous prenons acte de ce rapport de développement durable mais nous estimons qu'il est peu innovant par rapport au précédent. Nous notons beaucoup de préconisations et il faudra donc attendre 2023.

D'abord, sur le volet environnemental, vous avez largement communiqué auprès des Chellois avec le Plan Chelles Nature que vous leur avez adressé.

Nous avons relevé un manque de végétalisation dans les nouveaux projets immobiliers, si ce ne sont quelques dizaines de mètres carrés au pied des immeubles, et peu d'actions nouvelles. Certaines sont portées par des partenaires, comme les bailleurs sociaux, qui ont fait un réel travail ; d'autres, par Paris-Vallée de la Marne, puisque ce sont des actions comme le Plan climat air énergie territorial et le Plan alimentaire territorial, qui sont de sa compétence. S'agissant de la géothermie, vous l'avez déjà présentée un peu avant. Le plan prévention inondations a déjà été présenté. Le développement des liaisons douces est porté par Paris-Vallée de la Marne. L'installation de la zone humide du Bois Madame par la SOCIETE DU GRAND PARIS n'est pas encore terminée. Au parc du Sempin, installé par la SAFER, les wagons ne fonctionnent toujours pas pour la récupération des matériaux.

Vous évoquez le croissant vert d'est en ouest qui sera sanctuarisé jusqu'à l'aérodrome. Mais avec le projet de construction sur les anciennes serres que vous avez vendues, le sera-t-il ?

Le volet cohésion sociale, qui est un volet important dans ce rapport, comprend peu de nouveautés puisqu'on rappelle surtout les actions anciennes et le rôle du CCAS, des espaces de proximité ou de la Boussole. Il faut rappeler quand même que l'Université inter-âges fonctionne depuis 2002, ainsi que des actions avec les écoles et les lycées et les actions intergénérationnelles. Vous oubliez de citer le partenariat avec les associations caritatives et leur rôle pour développer le lien social.

Dans cette période difficile pour beaucoup, avec l'isolement, la précarité, les suites d'un confinement de plusieurs mois, le volet cohésion sociale a toute son importance. Nous regrettons donc la pauvreté de ce secteur dans ce rapport. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, je ne vais pas répéter ce qui a été dit par l'ensemble des élus de la minorité. Néanmoins, effectivement, l'année 2022 n'a pas été une année comme les autres. Chacun se souvient de cet été, où nous avons constaté des fortes chaleurs et des mesures qui sont à prendre rapidement. Ce n'est pas dans un, deux ou trois ans. L'on reporte de plus en plus. Ce n'est pas qu'à Chelles mais l'urgence est bien là par rapport au développement durable et, plus particulièrement, à la sobriété énergétique.

Je rejoindrai Patricia Lavorata : ce rapport est un peu plus ambitieux que celui de l'année dernière. Néanmoins, pour revenir sur les propos de Olivier Gil, l'on attend effectivement davantage par rapport au développement durable. Bien sûr, l'on ne peut être que favorable à tout ce qui est mentionné dans ce rapport, en saluant toutes les actions faites par les partenaires.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à consulter le supplément de ce magazine municipal – et là, j'ai pris une commune de droite – qui a carrément mis en évidence la sobriété énergétique. Pour ne pas la citer, il s'agit de Lagny, qui n'est pas une ville extrêmement de gauche ; je ne pense pas. Dans ce supplément émis en partenariat avec Marne et Gondoire, figurent toutes les mesures de la commune par rapport aux efforts faits. Vous avez une rubrique sur la trame noire, vous avez une rubrique par rapport au chauffage, à l'éclairage, aux illuminations de Noël. Je trouve que c'est très intéressant et que c'est aussi en lien avec les citoyens. Je pense qu'il serait bon de s'inspirer de ce genre de petit fascicule, qui ne prend pas beaucoup de place et qui est vraiment très utile et instructif, et que l'on replace la sobriété énergétique vraiment à l'échelle du développement durable. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira.

Pour répondre directement à la question que vous venez de me poser, il y a eu la lettre sur Chelles 2030, pour expliquer les grands enjeux stratégiques, parce que cela répond aussi à un devoir d'information. Il y avait notamment des changements en matière de travaux ou de projets.

Ce que vous évoquez sur Lagny, c'est quelque chose qui va être fait à Chelles. Le *Chelles Mag'* de décembre comprendra aussi un dossier sur ce point, ce qui permettra de faire un point sur le plan de sobriété énergétique.

Pour revenir à votre question, Madame Autreux, sur les projets immobiliers et la part verte de ces derniers, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons réduit le nombre de projets, que nous avons rendu plusieurs dizaines d'hectares aux espaces verts, qui ne seront donc pas construits. Cela fait partie de notre effort pour diviser par deux le nombre de constructions de logements et de diviser le nombre d'étages.

Nous en avons déjà parlé mais cet échange me permet de revenir sur le sujet : ce qui a été fait aussi, c'est que l'emprise au sol des programmes immobiliers a été considérablement réduite, pour laisser plus de place aux espaces verts et, notamment, aux espaces naturels, par rapport au PLU précédent. Le changement de PLU de 2014 à 2018 a permis que les programmes immobiliers aient davantage de terre à leurs pieds, avec aussi une densité plus faible. Certains vont vous dire que ce n'est pas bien, d'autres que c'est très bien. Certains prônent la densité extrême ; d'autres pensent, comme nous, qu'il faut aussi aérer les quartiers. C'est le cas du secteur de l'Aulnoy, puisque c'est là que se trouvent les constructions que vous évoquiez. Il est assez simple de voir que la densité a chuté, par rapport aux constructions du précédent PLU. Par exemple, à la place d'immeubles, vous avez 5 000 mètres carrés de parcs et d'espaces verts qui ont été créés au cœur de l'Aulnoy, qui viennent remplacer de potentiels immeubles qui étaient possibles eu égard aux aménagements du PLU précédent.

Sur le CESEL, tous les rapports ont été présentés et adoptés en plénière et c'est visible sur le site internet de la Ville.

Pour répondre sur la publicité, notamment lumineuse, nous avons effectivement sensibilisé les commerçants à ce sujet mais je rappelle qu'il existe un règlement local de publicité qui vise justement à avoir plus de sobriété. Nous l'avons d'ailleurs abordé dans cette séance mais cela a été aussi la mission du CESEL, qui a travaillé sur le RLP de manière très intense, ce qui n'était d'ailleurs pas le sujet le plus attractif du monde sur le papier mais qui s'est révélé intéressant car c'est très concret. On parlait de démocratie participative : plutôt

que d'être dans quelque chose qui était un peu faux, les commissions du CESEL se sont vraiment saisies du sujet, ont travaillé concrètement et ont fait des propositions qui ont été retenues par l'équipe municipale, puis votées. Cela a notamment été le cas pour le RLP. Nous sommes donc vraiment d'accord sur ce que vous venez de proposer, même si nous allons corriger des fautes d'orthographe qui devaient être en si grand nombre par l'administration que les élus n'ont pas été capables de toutes les trouver. Je suis ironique, bien sûr.

Je propose que nous prenions acte de ce rapport.

Je note que Monsieur Gil aurait bien voté ce rapport.

Merci beaucoup. »

DELIBERATION

Le rapport sur la situation en matière de Développement Durable est une obligation prescrite par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 du Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, et précisée par la circulaire du 3 août 2011.

Le rapport sur la situation en matière de Développement Durable porte sur les actions conduites par la Ville de Chelles, au titre de la transition énergétique et écologique, de la gestion du cadre de vie, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Il vise également à établir un bilan sur les politiques publiques, les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire de Chelles, concourant à l'engagement de la Commune dans la transition énergétique pour la croissance verte.

Ce rapport, annexé à la présente note, doit être présenté en préalable du Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'articule autour des cinq finalités du Développement Durable, définies par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 10 novembre 2022,

Vu le rapport développement durable pour l'année 2022,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport développement durable pour l'année 2022.

FINANCES

14) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur le Maire : « C'est Colette Boissot, notre référente en la matière, qui va vous résumer ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport contient deux volets : la politique menée au sein de la collectivité et la politique menée sur le territoire.

La politique menée au sein de notre collectivité s'articule autour de quatre axes, avec des objectifs atteints et des objectifs en cours de réalisation :

- Le premier axe consiste à évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Le deuxième axe est de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Le troisième axe vise à favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Le quatrième axe est de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Pour les trois premiers axes, les efforts entrepris par les RH ont été poursuivis au quotidien avec le concours de ma collègue Annie Ferri, en charge des RH : attention particulière pour éviter les inégalités salariales, élaboration de plans de mixité par filière, poursuite du déploiement du télétravail (cent onze personnes à ce jour), par exemple.

Cette année, la Municipalité a accentué son effort sur le quatrième axe en sensibilisant les agents et les encadrants sur l'égalité femmes/hommes, le harcèlement et les violences familiales.

Lors d'une première journée consacrée aux comportements sexistes et à l'égalité professionnelle, une troupe de théâtre a mis en scène des situations d'inégalité et, pour compléter le dispositif, une personne du Haut conseil à l'égalité a animé le débat entre chaque saynète. Les échanges ont été nombreux et cette journée de formation a été très positive, avec plus de cent agents et quatre-vingt encadrants présents.

Une deuxième journée a été consacrée aux violences conjugales et à leur impact sur les enfants. Une grande partie des acteurs locaux sont venus échanger sur leur vécu pour améliorer la prise en charge de ces problématiques. Cette journée a réuni plus de cent soixante-dix participants, agents Ville et CCAS, agents de la MDS, bailleurs sociaux, associations locales.

Les RH ont aussi fait une mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) intégrant le volet dédié à la prévention des violences sexistes et sexuelles, afin de privilégier une démarche de prévention collective.

En ce qui concerne le volet des politiques menées sur le territoire, il s'articule autour de six axes :

- Internaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ de la politique publique locale ;
- Aider à l'épanouissement des femmes au quotidien ;
- Accompagner les femmes en difficulté ;
- Accompagner l'emploi des femmes et soutenir l'entrepreneuriat féminin ;
- Favoriser l'accès au sport et à la culture ;
- Inciter les partenaires économiques au respect de l'égalité réelle.

Tous ces axes ont été poursuivis et développés, avec un focus concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les EPC développent une action en continu, avec de l'écoute, de l'accompagnement grâce à notre réseau partenarial. Un référent violences intrafamiliales a été désigné au sein du CCAS et facilite l'accueil des femmes.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Le rapport est assez dense mais le résumé des axes stratégiques était nécessaire. J'imagine qu'il y a des questions. Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, on note que ce rapport est en deux parties, avec une première partie sur l'égalité au sein de la mairie. Je ne reviendrai que sur la deuxième, concernant l'action municipale pour la ville. On relève, dans cette partie, qu'il y a une élue qui est désignée pour être en charge de l'égalité femmes/hommes. On ne peut qu'approuver la démarche mais, malheureusement, on n'a pas d'information sur le budget dédié à cette question d'égalité ou sur les moyens humains mis en œuvre. Il serait bien d'avoir des éléments chiffrés dans ce rapport. Comme vous le savez, ce rapport doit être obligatoirement présenté en amont du DOB, précisément pour orienter budgétairement celui-ci pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans la partie sécurisation de l'espace public, l'on peut proposer deux initiatives. L'une a été faite à Ivry-sur-Seine : c'est une application qui a été mise en place par la Mairie et qui permet de répertorier des lieux de sécurité. Si vous le souhaitez, je pourrai vous donner plus d'informations sur cette initiative, qui semble très intéressante dans cette commune. La deuxième initiative permet de signaler des endroits où il y a régulièrement des harcèlements de rue. La Mairie peut identifier les lieux où il faut agir et mettre en place des actions. Par exemple, il peut s'agir de mettre plus de lampadaires, bien évidemment en respectant l'écologie, ou de prévoir la présence d'un médiateur, éventuellement. Au-delà, cela envoie des messages de mobilisation. Ce sont deux initiatives qui sont faites par une commune et qui semblent assez intéressantes. La Ville de Chelles pourrait aussi en prendre exemple.

Concernant la partie "développer les modes de garde", c'est une bonne chose de parler des modes de garde car, comme chacun le sait, s'il est vrai que de plus en plus de papas gardent les enfants, il reste que majoritairement, ce sont les mères. Or il peut être constaté

des problématiques de réservation des accueils de loisirs : parfois, il manque des places. Il est possible de s'entendre dire qu'il n'y a pas de place dans l'accueil de loisirs et de se voir proposer de mettre notre enfant à l'accueil de loisirs Fournier, par exemple, quand on habite aux Coudreaux. C'est une solution alternative mais il faut savoir que les parents ne sont pas forcément véhiculés et que d'aller d'un quartier à un autre, surtout quand ce sont des quartiers éloignés, peut vraiment poser des difficultés à certaines mamans qui, au lieu de prendre la solution de mode de garde, finalement, renoncent. Cela peut créer certaines problématiques, notamment sur le plan professionnel. Je pense que sur cette partie "développer les modes de garde", la Ville de Chelles peut encore s'améliorer.

Madame Boissot met en évidence les événements qui ont été proposés aux agents afin de les sensibiliser aux violences faites aux femmes et au harcèlement. Ce sont de belles actions, qui sont à féliciter. Mais l'objectif est de s'améliorer constamment par rapport à cette question extrêmement importante et il serait opportun que la Ville puisse proposer des événements de prise de conscience. Il peut être constaté que pour *Octobre rose*, la Ville est très sensibilisée sur le sujet et que des actions sont faites, ce qui est très bien. Mais ne pourrait-on pas imaginer, dans la ville de Chelles, d'avoir des actions "coups de poing" et de mettre en évidence des théâtres-forums, comme vous l'avez dit, Madame Boissot, mais avec la population, pour une prise de conscience réelle ? Voilà ; j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Pereira.

Pas d'autre prise de parole ? Si : Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues. Je veux simplement saluer la présentation de Madame Boissot, que j'ai trouvée très claire, exhaustive, complète. Je suis très satisfait de voir une élue qui prend la peine de préparer sa présentation et qui ne lit pas la délibération. Franchement, je vous salue pour cet exercice et j'en suis très satisfait.

Cela dit, j'ai une question. Je veux seulement savoir combien ont coûté toutes les actions mises en place par la Ville pour l'égalité hommes/femmes. Le but est de savoir si on s'est fixé des objectifs financiers, qui vont augmenter chaque année, histoire de mesurer l'implication forte de la Ville dans ce domaine. L'égalité hommes/femmes est quand même un vrai sujet de civilisation, qui nous concerne tous. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Agbessi.

Je vais essayer de vous répondre brièvement, à tous les deux.

Madame Pereira, l'application est-elle à Ivry ou Évry ? (*Intervention hors micro.*) Ivry-sur-Seine ? Nous sommes preneurs de la référence, si vous l'avez. Nous allons la transmettre à Madame Bonfils, qui s'occupe du CLSPD et qui est aussi notre référente. C'est sa mission, dans le volet sécurité notamment, mais c'est aussi un sujet qui peut être mis en place. Je rappelle que nous avons aussi une référente sociale, au commissariat de Chelles, qui travaille en lien avec elle.

Je note aussi votre sujet sur les modes de garde. Nous avons effectivement des solutions en crèche, qui sont plus faciles que dans d'autres domaines, mais c'est un sujet qui peut être abordé, même si nos services arrivent à gérer notamment les questions d'urgence. Nous ne pouvons pas dire que nous ne pouvons pas nous améliorer sur le sujet même si vous savez que c'est très contraignant, y compris pour des raisons légales.

Sur les moyens en général, vous savez qu'il y a des ressources dans les EPC, qui sont dédiées à cela. Nous avons Madame Bonfils, au CLSPD, mais aussi d'autres référents en interne, à la direction des ressources humaines, pour les sujets évoqués. C'est très transversal. Par conséquent, pour répondre à votre question, Monsieur Agbessi, je ne pense pas qu'il y ait une comptabilité analytique sur le sujet. Votre question est justifiée mais il faudrait additionner différents éléments et je ne pense pas que les services aient fait ces calculs. C'est devenu assez transversal. C'est d'ailleurs l'intérêt de ce rapport. Quand cela a été mis en place, ce qui est assez ancien, certains se demandaient à quoi ça servait, mais ça sert notamment à se poser les bonnes questions aux bons moments et de mettre un peu tout en transversalité.

Sincèrement, je suis incapable de vous répondre sur le budget maintenant et je ne suis pas sûr que cela puisse être fait très simplement.

Il faut aussi intégrer la formation sur laquelle nous travaillons avec le CNFPT, où le budget n'est pas forcément pris directement sur celui de la Commune. Je ne sais pas si nous pouvons faire cet exercice mais si c'est possible, nous le ferons. Vous parliez de chiffres tout à l'heure, Monsieur Gil ; je pense que cela fait partie des sujets. Je le reconnais humblement, c'est aussi une marge d'amélioration : je le fais sur bien des aspects mais nous devons aussi être capables de nous améliorer sur d'autres.

Je propose que nous puissions prendre acte de ce rapport.

Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

DELIBERATION

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants qu'un rapport annuel soit présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 indique que ce rapport comportera un volet relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité « employeuse », ainsi qu'un autre volet qui concernera, plus globalement, la situation du territoire. Cette disposition s'applique pour les budgets des collectivités présentés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant afin d'attester de son existence et de sa présentation. Cette délibération devra être transmise au représentant de l'État.

Le contenu du rapport s'articule donc autour des deux axes cités précédemment :

- Pour le volet de la collectivité « employeuse » : à l'appui d'une première approche et analyse des données s'appuyant sur ses données propres relatives aux Ressources Humaines.
- Pour le volet territorial : à l'appui d'un focus autour des caractéristiques hommes/femmes relevées sur le territoire.

Ces éléments constituent ainsi une base, permettant le suivi de la situation en matière d'égalité, intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques publiques menées sur son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-1-2,

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 14 novembre 2022,

Considérant que l'article susvisé du Code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants présentent, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget, intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.

15) Débat et vote des orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala, qui va vous résumer le document assez nourri que vous avez pu recevoir. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. »

Monsieur Ségala appuie sa présentation sur un diaporama diffusé en séance.

Monsieur Ségala : « Le contexte était particulier, comme vous le savez, cette année, pour la préparation de ce budget. Disons les choses clairement : ce n'est pas folichon, parce qu'après la crise covid que nous avons connue, nous sommes maintenant confrontés à une crise économique importante. Celle-ci est liée à plusieurs éléments, dont la guerre en Ukraine, avec comme première conséquence une hausse forte de l'inflation que vous subissez, vous, comme ménages, et que les collectivités subissent actuellement, de deux manières différentes. D'une part, l'inflation est sensible sur les services, les prestations et les produits qu'elles achètent. D'autre part, l'inflation est très forte sur toutes les énergies et cela rend plus difficiles les équilibres budgétaires, contrairement aux années passées.

L'État vient en soutien des collectivités de différentes manières, en mettant en place un filet de sécurité tant sur les augmentations de l'énergie que sur l'augmentation du point d'indice, qui a été mise en place à partir de juillet cette année. L'État vient également en aide aux collectivités à travers l'augmentation de la DGF, même si ce n'est pas à la hauteur de l'inflation et, de manière automatique, par la revalorisation des bases fiscales qui, elle, a suivi l'inflation.

Il y aura également un soutien à l'investissement avec un fonds vert, de 1,5 milliard d'euros, peut-être même 2 milliards d'euros, qui sera mis à disposition, sûrement par appels à projets, pour les collectivités.

L'inflation, je vous le disais, a une conséquence directe sur nos résultats et donc, sur notre épargne brute et, de fait, notre épargne nette. Vous avez ici un tableau, que vous voyez un peu mieux sur le grand écran, avec, à gauche, les dépenses qui sont en augmentation du fait de l'inflation et, à droite, les recettes qui augmentent, du fait des mécanismes de compensation de l'inflation. L'on voit deux chiffres, l'un en bas à gauche, l'autre en bas à droite : les dépenses supplémentaires estimées au BP s'élèvent à 3,4 millions d'euros ; les recettes supplémentaires, à 1,9 million d'euros. Le delta correspond à autant de résultat en moins, pour nourrir l'épargne brute et l'épargne nette, ce qui rend moins facile l'équilibre, contrairement aux autres années.

La diapositive suivante montre les prévisions des épargnes, pour l'ensemble des communes. La forte baisse constatée en 2022 se poursuivra, toutes choses étant égales par ailleurs, sur

les prochaines années. Méfiance et prudence s'imposent donc sur les budgets que nous voterons cette année et les années à venir puisque, bien que nous n'ayons pas de boule de cristal, il ne semble pas que la situation s'arrange tout de suite et que l'on retrouve rapidement la période que nous avons connue, ces dernières années, avec des taux très bas et une certaine facilité à prévoir les évolutions des prix.

Ceci étant dit, le tableau est un peu noir, bien sûr, mais cela ne veut pas dire que nous allons changer le cap que nous nous sommes fixés depuis maintenant plus de sept ans. Les raisons en sont les suivantes. Déjà, ce cap a permis d'engranger des résultats. Le fonctionnement interne nous a permis de traverser certaines crises et nous permet encore de résister aux turbulences. Ensuite, c'est un cap qui fonctionne et qu'il faut préserver.

Dans les critères du cap ainsi préservé, figurent :

- L'absence d'augmentation des taux d'imposition : bien sûr, la base augmente mais pas les taux d'imposition, notamment celui de la taxe foncière ;
- Des efforts maintenus sur les dépenses et notamment sur les dépenses de fonctionnement, sur lesquelles il y a beaucoup de tension ;
- La poursuite du désendettement, puisque c'est autant d'argent qui ne pèse pas sur la section de fonctionnement et c'est autant d'argent qui peut être consacré aux investissements ;
- En lien direct avec le point précédent, un maintien très haut du niveau d'investissement pour notre commune, avec un montant affiché au BP de 13,7 millions d'euros.

Je vous l'ai dit : il n'y aura pas de hausse du taux de fiscalité. Je propose de passer rapidement sur ce point, pour arriver à la disposition suivante, qui détaille les grandes masses de la section de fonctionnement.

Vous voyez, sur la gauche, les dépenses, avec des variations importantes. Les charges à caractère général sont touchées par l'inflation, avec des prévisions de + 2,6 millions d'euros. Les charges de personnel évoluent, bien sûr, du fait du GVT, ce qui est normal, et du fait de l'augmentation du point d'indice, ce qui est normal aussi dans le contexte, mais ce qui a un impact direct sur le budget. Les charges financières varient également, mais dans une moindre mesure.

À droite, figure un autre tableau, avec les recettes réelles et leurs évolutions. Les impôts et taxes évoluent et, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas du fait du taux mais du calcul de la base. C'est d'ailleurs la plus grande évolution, qui permet d'arriver à un chiffre de + 2,3 millions d'euros d'augmentation des recettes, qui reste toutefois inférieure à l'augmentation des dépenses.

Vous ayant dit cela, et vous ayant annoncé tout à l'heure le montant du programme d'investissement de 13,7 millions d'euros, je vous propose de regarder en détail ce qui se trouve derrière cette dernière somme.

Vous avez eu le document, dans vos tablettes ; vous le voyez affiché ; je ne vais pas tout vous détailler mais vous donner les grandes opérations :

- La poursuite de la requalification de l'avenue des Sciences, pour un peu plus d'un million d'euros ;
- La mise en place d'un plan de modernisation de l'éclairage public, pour 3,5 millions d'euros, avec les non-dépenses en fonctionnement qui sont liées ;
- Les dotations annuelles, pour les travaux et pour les équipements, pour 5,5 millions d'euros ;
- Beaucoup d'autres investissements, moins importants, mais que nous faisons tous les ans pour poursuivre l'action que nous menons.

Sur la manière dont nous finançons ces investissements, nous avons 16,2 millions d'euros de recettes d'investissement, avec une enveloppe d'emprunts s'élevant à 5,9 millions d'euros, inférieure à l'annuité d'emprunt que nous remboursons aux banques. Nous empruntons, mais moins que ce que nous remboursons. Bien sûr, il s'agit ici d'un BP : au fur et à mesure de l'exercice budgétaire, les chiffres changeront, le résultat sera affecté et vous verrez qu'au CA, ce sera différent.

L'investissement se prévoit au moment du budget pour l'année qui va arriver mais également sur l'ensemble du mandat et même un peu plus loin. Nous avons donc de grandes opérations qui ont commencé, qui vont débiter et, pour certaines, qui vont bientôt se terminer, et que nous avons inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement : l'extension de l'école Lise London, l'école numérique, la réhabilitation des toitures des écoles, qui correspondent à des montants importants ; le nouveau centre de loisirs de Mont Chalâts, la création du nouveau gymnase, les rénovations énergétiques de l'autre gymnase, les réhabilitations d'équipements sportifs, tout ce qui est en lien avec le nouveau CTM, la relocalisation d'Hubertine Auclert et la relocalisation du musée Alfred Bonno. D'autres opérations sont encore prévues mais je ne vais pas vous les lire toutes ; vous pourrez en prendre connaissance. Tout cela équivaut à un montant total de 95 millions d'euros sur l'ensemble du mandat et ce n'est pas anodin.

Enfin, un petit point sur le désendettement, qui est assez récurrent puisque nous en parlons souvent. Je vous le disais tout à l'heure : nous allons lever de l'emprunt, comme tous les ans, mais nous allons aussi en rembourser, de sorte que nous poursuivons le désendettement, avec, à la fin de l'année 2022, un stock d'emprunt s'élevant à 58,8 millions d'euros, inférieur de 1,1 million d'euros à l'année précédente et d'ailleurs inférieur à toutes les années précédentes.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces grandes masses et ces grandes évolutions, qui nous permettent d'entrevoir une préparation budgétaire pour un vote d'ici un mois, pour l'exercice 2023.

Bien sûr, nous répondrons, avec Monsieur le Maire, à vos questions. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Ségala. Avez-vous des questions ? Madame Pereira et Monsieur Drici. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire.

"Le gouvernement ne laissera aucune collectivité dans l'impasse", a affirmé Élisabeth Borne, Première ministre, lors de la 32^e convention des intercommunalités de France à Bordeaux, le 7 octobre. Madame Élisabeth Borne et son entourage estiment donner des garanties aux collectivités dans le projet de finances pour 2023, à travers des dispositifs de soutien chiffrés à 2,5 milliards d'euros l'an prochain : un fonds vert, comme l'a dit Monsieur Ségala, de 2 milliards d'euros, et une stabilité de la dotation globale de fonctionnement dans plus de 95% des communes. Le gouvernement annonce même mettre en place un amortisseur électricité. Toutes ces annonces se veulent rassurantes dans cette incertitude ambiante. Nous pouvons quand même être défiants par rapport à des délégations de service sans moyens financiers qui vont avec, et dont l'État a pris l'habitude, malgré le "quoi qu'il en coûte".

Au niveau local, la situation financière se dégrade à tous les niveaux, de l'État au porte-monnaie de chaque Chellois. Nous atteignons des niveaux records d'incertitude, s'agissant notamment de l'énergie – dont nous avons parlé – et de la nourriture, pour n'en citer que deux. Ces incertitudes portent sur des besoins tout de même primaires. Au-delà de ces incertitudes, nous avons un inédit : le plan de sobriété 2023, qui pourrait être pire que cette année. Le collectif Faire Ville Ensemble pense qu'il faut s'y préparer dès maintenant, pour le moyen et long terme, d'où l'importance, par rapport au débat d'orientations budgétaires, d'être très vigilant par rapport à cela puisque certaines communes craignent, bien évidemment, des flambées du coût de l'électricité et des impacts au niveau alimentaire. L'on voit bien que le prix de la nourriture augmente. *Quid* des cantines, en sachant que les personnes les plus vulnérables ont elles-mêmes des difficultés à payer la cantine ? Nous sommes vraiment dans une situation qui est très contraignante et qui se dégrade depuis la crise financière de 2008. On prend souvent 2014 comme référence mais j'attire quand même votre attention sur le fait que dès 2008, on parlait de crise financière et qu'on a vu franchement se mettre en place une politique d'austérité.

Il est urgent, à notre échelle, d'anticiper sur les dépenses à venir et de protéger les citoyens les plus vulnérables.

Au niveau de l'écologie, nous en avons parlé précédemment : effectivement, il faut penser global et agir local, avec des mesures concrètes et en privilégiant des dépenses utiles sur du long terme. Tout à l'heure, il a été question des LED au niveau de l'éclairage public ; bien évidemment, d'autres actions peuvent être mises en œuvre et il convient de les mener.

Concernant la solidarité, il faut protéger et mettre en sécurité les citoyens les plus touchés par ces crises qui se succèdent.

Enfin, au niveau de la démocratie, il faut permettre aux citoyens d'avoir davantage d'instances participatives pour garantir à chacun des services publics de qualité et accessibles à tous. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Drici avait demandé la parole, puis nous écouterons Monsieur Agbessi et Monsieur Gil. »

Monsieur Drici : « Monsieur le Maire ; Mesdames et Messieurs les élus ; chers collègues.

Les années passent et les budgets se ressemblent. En effet, vous revenez sur la situation alarmante de 2014 en introduction et sur la nécessité d'agir. Pour cela, vous avez décidé de vendre le patrimoine de la ville pour diminuer le recours à l'emprunt et ainsi lisser le

désendettement sur le mandat. Ce désendettement était nécessaire, quel que soit l'exécutif en place. Vous avez d'ailleurs vous-même avoué que le dossier de la vente d'Hossegor était ficelé avant votre arrivée.

Au-delà de ça, nous sommes face à un budget d'intendance renouvelé, addition d'entretiens de voiries et d'entretiens de patrimoine municipal, sans guère d'ambition, si ce n'est un surinvestissement en termes de sécurité pour répondre à une lubie électorale. Si l'on fait un focus sur les investissements qui ont été faits sur le dernier mandat, que ce soit sur le nouveau collège, sur le nouveau gymnase ou sur les nouvelles écoles, ce sont des investissements qui auraient été faits quel que soit l'exécutif et qui répondent à des besoins du territoire qui étaient des besoins en 2014. Il faudrait vous rappeler qu'en 2015, tous les candidats à l'élection départementale étaient favorables à l'arrivée de ce nouveau collège et de ce nouveau gymnase. Rien de bien nouveau et rien ne répondant aux besoins des Chellois contemporains.

Aujourd'hui, pouvons-nous avoir un budget qui réponde aux besoins des Chellois contemporains, que ce soit en termes de santé publique, de modes de garde, d'infrastructures pour nos associations ? Je me souviens d'un candidat aux élections municipales en 2014 qui, lors d'une interview au parc du Souvenir, me semble-t-il, disait qu'il fallait avoir des services publics dignes de ce nom avant d'accueillir de nouveaux Chellois. Étant donné que les Chellois manquent de services publics, aujourd'hui, comment pouvons-nous accueillir de nouveaux Chellois, alors que nous n'avons pas les services publics pour les accueillir ? C'est d'ailleurs cette politique d'anticipation et d'investissement massifs dans les centres de loisirs, dans les modes de garde, dans les années 1990 et 2000, qui ont permis de faire venir de nouveaux ménages chellois ; c'est cette politique volontariste d'anticipation qui a permis de faire revenir du revenu fiscal sur notre territoire. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup moins bien dotés que des villes situées aux alentours, en termes de desserte autoroutière, de desserte de transport. Pour rendre à terme notre ville attractive, il faut nécessairement avoir des investissements volontaristes, pour faire revenir du revenu fiscal et donc des ménages.

Quelles propositions faites-vous en ce sens ? Sur l'attractivité en termes de revenu fiscal, que propose-t-on pour faire venir de nouvelles entreprises sur le territoire, par exemple pour relancer le centre commercial ou pour densifier nos zones d'activité ?

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Drici. La parole est à Monsieur Agbessi, puis à Monsieur Gil. C'est bien cela ? (*Interventions hors micro.*) D'accord, excusez-moi. Monsieur Gil, allez-y. »

Monsieur Gil : « Monsieur Agbessi souhaite passer en dernier ; on est dans les politesses !

Tout d'abord, je rejoins Madame Lavorata, sur la qualité des rapports. Nous avons un rapport de grande qualité, très fourni, très intéressant.

Je ne sais pas comment vous allez répondre à Monsieur Drici mais je vais me permettre une incise, Monsieur le Maire. Il est vrai qu'en introduction, dans la diapositive finale, mais aussi à l'intérieur, il est toujours fait référence à 2014. Je comprends bien que c'est un point central pour vous, mais ça finit par ne plus avoir de sens. Nous en sommes quand même à votre neuvième budget. Cela fait neuf ans et maintenant, c'est de votre situation budgétaire qu'on

parle ; on ne parle plus de 2014. Je trouve que se référer en permanence à 2014 commence à ne plus avoir de sens. Mais cela, c'est une petite incise, quel que soit l'avis que l'on peut porter sur la période.

Dans ce rapport, vous décrivez une situation exceptionnelle, comme le disait Monsieur Ségala. Nous sommes d'accord : c'est une conjugaison de facteurs à la fois conjoncturels et politiques, parce qu'il faut le dire aussi. Du côté conjoncturel, on peut citer l'inflation, dont Monsieur Ségala a aussi parlé, qui est très forte et entraîne l'explosion des dépenses énergétiques, du coût des matières premières, donc des services. Mais il y a aussi les décisions politiques ; après, on peut en juger, mais il est notamment question de l'impact de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de l'encadrement des dépenses des collectivités, de la disparition de la taxe d'habitation, dont nous avons déjà parlé un certain nombre de fois. J'ajouterai des facteurs extérieurs, comme l'augmentation des taux. Très bien.

Mais moi, à la lecture de ce rapport, je perçois un côté très paradoxal : le document décrit très bien une situation d'étranglement des collectivités, c'est très net ; pour autant, on vous trouve quand même très timide dans le discours. Je ne vous cache pas que je trouve qu'il y a un manque d'investissement de votre part dans l'implication, notamment sur la critique. C'est sans doute lié à vos proximités, Monsieur le Maire. Mais à un moment donné, il y a des mesures nationales. Dans ce rapport, il n'est fait à aucun moment référence, et je crois que Madame Pereira en a parlé tout à l'heure, à des compensations de l'État. Vous savez, Monsieur le Maire, je n'ai pas honte de le dire : je n'ai pas été d'accord avec mon parti politique, qui n'a pas voté le plan de relance du gouvernement, parce que, à mon sens, c'était un impératif d'augmenter les fonctionnaires. C'était un impératif. On peut chipoter, dire que c'est trop ou pas assez, mais la vraie volonté politique aurait été de réclamer une compensation pour nos collectivités. En tant qu'élu, moi, c'est ça que j'attends de l'État. C'est ça, le combat politique. Et sur ce sujet, nous pourrions nous retrouver, Monsieur le Maire. C'est ça qui fait fonctionner notre mairie. Je me souviens qu'à une époque pas si lointaine, vous-même aviez fait de la politique à ce niveau-là en mettant une banderole sur le fronton de la mairie. Mais moi, demain matin, je viens avec vous, si on se bagarre sur cette thématique ! Je viens avec mon trépied et on l'installe ensemble, cette banderole !

Voilà, je trouve dommage que ces points-là ne soient pas abordés parce que ce sont des points qui à mon avis sont cruciaux, dont nous souffrons. Notre marge de manœuvre est fragilisée.

Je sais que vous m'avez déjà répondu, lors d'autres Conseils municipaux, sur ces thématiques, que vous ne faites pas de politique nationale. Mais pour autant, Monsieur le Maire, je suis désolé, mais à un moment donné, nous sommes la première ville du département, avec Meaux. Il est lunaire de ne pas parler de politique nationale. La politique nationale n'a que des influences sur notre politique locale. Ce n'est pas possible autrement. Soit.

Au-delà de cette présentation de situation un peu exceptionnelle, votre réponse est de puiser, à juste titre, mais à mon sens trop fortement, dans l'épargne et, en tout cas, plus que ce qui est obligatoire.

Ce que je reproche à ce budget, c'est que vous vous privez d'un certain nombre de leviers, en gardant votre ligne de conduite et en ne bougeant rien. Je vous l'ai dit tout à l'heure : je

pense qu'un certain nombre de projets et, en tout cas, de choses, pouvaient être amendés. On ne vous demande pas, Monsieur le Maire, de changer votre politique. Je suis démocrate ; vous avez été élu par les Chellois sur un projet politique, c'est votre projet, assumez-le, posez-le. Maintenant, dans la période actuelle, je pense qu'il serait de bon ton de simplement amender, parfois, de suspendre. Je vais vous donner un exemple très simple, que j'ai choisi volontairement pour animer un petit peu cette soirée : je vais vous parler de vidéosurveillance. Je ne vous en ai jamais parlé. Je ne suis pas foncièrement contre ; ce n'est pas l'alpha et l'oméga de ce que j'aime mais à un moment donné, je comprends la nécessité. Mais cela fait quand même cinq, six, sept ans que nous avons des budgets de vidéosurveillance. N'est-il pas possible de se dire, à un moment, qu'on arrête un an ou deux cet investissement, parce qu'on a de la protection des Chellois à financer ? C'est juste ça.

Je vais prendre un autre exemple, cette fois, parmi les choses auxquelles je suis plutôt attaché, et qui concerne la culture. On va voter, ce soir, notamment dans ce budget, le déplacement du musée Alfred Bonno. Très, très bien. Je suis totalement favorable ; je vous accompagne à 100 %. J'ai lu le projet, on en parlera tout à l'heure, c'est très bien. Mais 3,5 millions d'euros en deux ans, on n'est plus à six mois près. Peut-être que, vu la période, on aurait pu réfléchir les choses autrement.

Voilà. Je trouve, Monsieur le Maire, que pour ce budget, vous vous privez d'un certain nombre de leviers pour financer d'autres choses et, notamment, la protection sociale des Chellois. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Gil. Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire ; chers collègues. Je m'inscrirai volontairement dans la continuité de ce qui a été dit par mes prédécesseurs et, comme l'a rappelé Monsieur Olivier Gil à juste titre, il sait bien que je passe en dernier pour conforter ce qu'il a dit tout à l'heure : quand on fait de la politique au niveau local, il est quand même aussi intéressant de ne pas perdre de vue que la politique nationale y a des effets.

Cela dit, en prélude à mon intervention et parce qu'il est normal de le préciser, je tiens à rappeler et surtout à saluer le travail, ô combien précieux, des directions et services qui, chaque année, contribuent à l'élaboration du rapport sur les orientations budgétaires. Je ne sais pas ce qui se passe mais je suis quand même satisfait de la qualité des travaux et des rapports fournis par les services. Contrairement à ce que Monsieur le Maire peut penser, on est très attaché à cette qualité et on ne critique jamais les services – jamais, en général.

Il est vrai qu'à la faveur de l'utilisation brutale du 49.3, sur la seconde partie du PLF 2023, le gouvernement a introduit un dispositif qui est celui de l'encadrement des dépenses locales. Par ce dispositif que vous ne condamnez pas – ce qui m'étonne d'ailleurs, puisque la majorité municipale apparemment ne peut plus se cacher de son affiliation à la Macronie – le gouvernement a l'intention d'instaurer un objectif limitant les dépenses de fonctionnement des collectivités locales à l'inflation prévisionnelle minorée de 0,5 point. C'est dans le rapport, je le rappelle.

Ce dispositif de contrôle étatique des dépenses des collectivités est, à tout le moins, inacceptable. C'est là que je m'inscris dans la continuité de ce que disait mon collègue Olivier : il est inacceptable en ce sens qu'il constitue une atteinte disproportionnée à la libre administration des collectivités locales. Par rapport aux premiers contrats de Cahors, qui ont aussi été évoqués dans le rapport et qui se sont appliqués en 2018 et 2019, l'encadrement

des budgets locaux deviendrait encore plus contraignant. C'est absurde et inacceptable. Cela pourrait interroger la constitutionnalité du choix opéré par le gouvernement, que vous ne condamnez pas, d'introduire un dispositif fixant un objectif sur cinq ans, dans un projet de loi de finances soumis au principe d'annualité budgétaire. Même si l'exécutif insiste sur le caractère provisoire du nouvel article 40 quater du PLF 2023 et se montre ouvert sur les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, il est clairement établi qu'il continue dans sa volonté de porter gravement atteinte à la libre administration des collectivités locales.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la dextérité budgétaire n'est plus la même, d'autant plus que les communes ne recevront dorénavant que la taxe foncière, une taxe dont le rendement fluctue surtout, à la hausse ou à la baisse, en fonction des entreprises situées dans la commune.

Ainsi, Monsieur le Maire, puisque vos résultats en matière d'attractivité commerciale de la ville sont faiblaris et que les enseignes commerciales disparaissent de notre ville, sachez que c'est moins de taxe foncière qui rentre. Il est donc inutile, comme je l'ai vu dans le rapport, de souligner que les mécanismes d'exonération dont bénéficient les organismes de logements sociaux seraient perturbants, pour masquer certaines réalités.

Cela dit, Monsieur le Maire, si comme chaque année le débat sur le rapport d'orientations budgétaires nous donne l'occasion de confronter nos points de vue et nos visions respectives, je souhaite que vous gardiez à l'esprit que dans ce contexte singulier qu'a rappelé Monsieur Ségala, vous devrez plus que jamais faire preuve à la fois de solidarité et d'innovation dans vos actions et ce, au profit du mieux vivre, pour tous les Chellois et, en particulier, les plus démunis.

La solidarité est un exercice simple à manœuvrer, même en cas de situation contrainte, pour peu que l'on sache se débarrasser de ses œillères idéologiques. Oui, il y a de l'inflation ; oui, cette inflation pèse davantage sur les Chelloises et les Chellois qui ont peu de moyens. Cette inflation importée, qui se nourrit des conflits et des tensions géopolitiques, pèsera davantage encore si la Ville ne fait rien car j'estime que pas grand-chose n'est encore fait ou que beaucoup de choses sont à faire.

Vous devrez agir pour plus de solidarité pour tous les Chellois. J'insiste lourdement sur le mot "solidarité", qui doit retrouver la plénitude et l'éclat qui lui conviennent.

Monsieur le Maire, je vous le dis avec gravité et sans ambages : le cap que vous avez choisi n'est pas le bon. Il doit être changé ou amélioré, au regard des impératifs sociaux et écologiques qui nous attendent. Pendant des années, à coups d'habillages budgétaires que la Chambre régionale des comptes a heureusement critiqués, vous avez claironné le désendettement. Aujourd'hui, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, on n'y voit que du désenchantement à tous les niveaux. Vous présentez une situation financière dégradée, avec un gros décrochage de l'épargne brute. Je rappelle à l'assistance que l'épargne brute représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ; rapportée aux recettes de fonctionnement, elle devient le taux d'épargne brut, un indicateur permettant d'évaluer la santé financière de la collectivité, qui indique la capacité de la Ville à investir et à rembourser la dette existante. L'épargne subira – ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans le rapport, et c'est vrai – un décrochage de 1,5 million d'euros en 2022, ce qui hypothèque ou remet gravement en cause la capacité de la Ville à investir et

à rembourser une partie de sa dette, même si on a recours à cette gymnastique qui consiste à emprunter pour rembourser ou à rembourser pour emprunter.

Je salue néanmoins votre lucidité quand vous reconnaissez que l'évolution de l'épargne brute, en 2022, pourrait avoisiner les -23 %, soit légèrement en deçà du niveau d'éligibilité du filet de sécurité.

La dégradation de l'épargne nette, c'est-à-dire de l'épargne après remboursement de la dette, pourrait même atteindre des proportions nettement plus importantes, compte tenu de la progression de l'encours des collectivités contraintes de s'endetter davantage pour financer leur investissement, faisant voler au passage, comme l'a rappelé Monsieur Ségala, la règle d'or de la construction des budgets des collectivités, qui leur enjoint de dégager une épargne suffisante pour couvrir *a minima* le remboursement de la dette.

Le deuxième point est que nous avons une situation financière très dégradée, avec une épargne nulle et que les dépenses d'investissement de 2023 seront financées à plus de 35 % par l'emprunt. De plus, les investissements de 2023 ne seront globalement possibles, puisque vous parlez de report, que grâce aux cessions foncières. Finalement, pour habiller votre budget, on est obligé de vendre du patrimoine des Chellois : on a bien vu qu'heureusement, 5,7 millions d'euros viennent alimenter votre budget et, il faut le dire, ce n'est pas grâce à l'intelligence de Brice Rabaste, mais grâce à la vente du patrimoine des Chellois, la vente des actifs immobiliers laissés par vos prédécesseurs, qui auraient soi-disant endetté la Ville.

Je ne m'attarderai pas sur votre fable, racontée chaque année, sur le désendettement ; personne n'est dupe. Comme je le disais tout à l'heure, le rapport de la Chambre régionale des comptes a bien montré que le désendettement est globalement dû aux ventes du patrimoine immobilier des Chellois. La preuve en est que, comme je l'ai dit précédemment, pour limiter le recours à l'endettement en 2023, vous cédez pour 7,7 millions d'euros de biens fonciers de la Ville. Chaque fois que vous parlez de désendettement, nous n'hésiterons pas à rappeler aux Chellois de tenir l'inventaire de leur patrimoine, qui est cédé sous votre mandature.

Pour finir, sur votre programme d'investissement 2022-2026, à la lecture du rapport, on voit que c'est un programme mort-né, pour ne pas dire dévitalisé. Il ne repose plus sur rien, tant vous ne maîtrisez plus rien, notamment l'épargne. Là où Monsieur Ségala parle de prudence, j'ai vu, encore, du désenchantement et de la navigation à vue. Vous vous retrouvez avec des projets qui existeront uniquement sur le papier et qui ne seront peut-être jamais réalisés. Votre programme d'investissement 2022-2026 doit être complètement revu. C'est pour ça que je le dis sans ambages et non sans gravité : votre programme ne repose pas sur grand-chose. Il doit être revu à l'aune des capacités réelles de la Ville. Sinon, il restera comme de la poudre aux yeux ou, pour emprunter une expression chère à la Macronie, ce sera de la poudre de perlimpinpin, une expression que vous connaissez très bien et que vos délégués macronistes maîtrisent à merveille.

Il y a tant à dire sur vos orientations qui négligent l'impérieuse nécessité de mener une politique environnementale positive – on en a parlé lors des précédentes délibérations – qui soit aussi facteur de développement.

Il y a tant à redire sur votre plan de verdissement, qui ne figure même plus parmi les priorités, alors que nous savons qu'il est important de limiter les effets du dérèglement

climatique en renforçant la couverture végétale de la ville, tout en améliorant le cadre de vie des Chelloises et des Chellois.

Grosso modo, Monsieur Brice Rabaste, quand je lis le rapport, ce que je vois, c'est zéro solidarité, zéro épargne nette, zéro priorité écologique et un plan d'investissement atone. On aurait été au cinéma, on aurait dit, Monsieur Rabaste, bienvenue dans votre monde désenchanté.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Avant de laisser la parole brièvement à Guillaume Ségala pour répondre, j'aimerais intervenir sur un aspect en particulier. Monsieur Gil a évoqué la situation politique nationale. Déjà, nous ne parlons pas de la même baisse de dotations : on s'était assez plaint, à l'époque, de la baisse un peu historique et brutale des dotations. Vous n'étiez pas ici mais vous étiez peut-être dans le public. J'avais quand même reconnu que l'on pouvait comprendre que le gouvernement, à l'époque de François Hollande, de Jean-Marc Ayrault et de Manuel Valls, avait voté une baisse des dotations qui était assez majeure. Cela représentait plusieurs millions d'euros pour Chelles et c'était très brutal, car c'était en quelques années. Là, nous ne sommes pas du tout dans le même enjeu.

Visiblement, j'ai plusieurs étiquettes politiques qui ont été évoquées ce soir ; moi, je reste Maire des Chellois avant tout et mon équipe municipale ne me paraît pas exprimer de critères politiques particuliers. Je pense que beaucoup seraient incapables de dire qui est quoi et qui fait quoi, politiquement. Je ne souhaite pas faire entrer la politique nationale ici car elle n'y a pas sa place. Chacun fait ce qu'il veut en dehors mais je n'entrerai pas là-dedans.

Néanmoins, Monsieur Gil, pour répondre à votre question, avec les Maires de l'Agglomération, nous sommes assez solidaires et, au-delà de ces douze Maires, avec les Maires de Marne et Gondoire ou de Seine-et-Marne, nous sommes souvent très actifs, avec l'AMF ou l'AMIF (association des Maires de France et d'Île-de-France) pour les soutenir dans toutes leurs démarches, s'il y a une tribune sur la politique de la ville, sur le budget, sur la sécurité, notamment pour défendre les positions communales, mais toujours de manière un peu œcuménique, si vous me permettez l'expression, en rassemblant des élus de gauche et de droite, pour montrer précisément que c'est un combat des communes et pas uniquement d'un parti ou d'un camp politique.

L'on peut soutenir, ici ou là, des positions du gouvernement. J'ai soutenu des mesures du gouvernement Hollande, alors que je ne suis pas particulièrement affilié au PS. Je pense notamment à l'équipement des polices municipales et au gouvernement, avec Bernard Cazeneuve en ministre de l'Intérieur, qui a fourni des armes à nos polices municipales. J'avais soutenu cette démarche et je le dis publiquement. Je pense qu'il faut être capable de ne pas être sectaire et reconnaître quand des gens d'un autre parti ou d'une autre mouvance font des choses bien. Cela a été mon cas plusieurs fois dans cette instance. Je n'irai pas plus loin, vous le comprendrez, parce que j'estime que ce n'est pas mon rôle mais, quand on vote un dispositif gouvernemental qui va dans le bon sens, il n'y a aucune raison qu'on ne le dise pas. Cela ne veut pas dire que je ne vais parler que de politique nationale ; je ne souhaite pas que cela ait sa place ici. D'aucuns ont ce souhait ; ils ont d'autres tribunes pour cela.

Je vais laisser parler Guillaume Ségala, qui va vous répondre brièvement sur toutes les interventions qui ont eu lieu. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien sûr écouté les analyses de chacun et il semblerait que nous ne soyons pas tous d'accord. Cela peut arriver...

Néanmoins, j'ai noté des sujets sur lesquels nous pouvons être d'accord ; je vais commencer par ceux-là.

Aujourd'hui, vous avez la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires qui préfigure le budget, qui vous montre des chiffres et des grands projets d'investissement et, derrière, des services qui sont liés. Au-delà du travail qui est fait, se trouve le projet politique que nous défendons mais aussi la vie des Chellois, au moins pendant une année et parfois plus, s'agissant des investissements. C'est vraiment cela qui est important au moment où l'on s'apprête à voter ce budget. La raison pour laquelle je vous dis cela est la suivante : bien sûr, il y a des logiques budgétaires, d'équilibre budgétaire, avec des calculs scientifiques qui doivent être faits, pour garantir la pérennité de la Commune et des investissements, ce qui est normal. Mais quand nous prenons une décision, nous pensons à tous les Chellois, parce que nous la prenons pour tous les Chellois, et nous pensons aussi à tous les fragiles et à la manière dont cette décision va impacter la vie des plus fragiles. C'est bien pour cela qu'avec Monsieur le Maire et l'ensemble des élus de la majorité, nous décidons de laisser se dégrader les épargnes ; ce n'est pas parce que la situation est difficile, même si cela a un lien direct. Nous savons pertinemment que nous sommes dans un contexte difficile, pour les communes mais également pour l'ensemble des Français et donc pour les Chellois. C'est même très difficile pour certains. Garantir le même niveau d'épargne, dans ce contexte compliqué, reviendrait soit à augmenter largement les recettes – et pour cela, il n'y a pas cinquante solutions : vous augmentez les impôts et les tarifs municipaux – soit à baisser fortement les dépenses, en diminuant les services publics, les subventions, l'accompagnement qui est fait auprès des Chellois et des associations. Nous ne faisons pas ce choix, cette année, de maintenir le niveau d'épargne, parce que nous avons de bonnes raisons de ne pas le faire. Déjà, comme je vous le disais, nous pensons à tous les Chellois et notamment aux plus fragiles. Ensuite, c'est parce que cela fait des années – ce que je vous disais aussi pendant la présentation – que nous travaillons dans un contexte contraint, car le budget de la Ville est contraint, et que nous avons obtenu des résultats qui nous permettent, malgré la crise et le contexte, d'avoir un regard prudent mais calme et serein sur l'avenir budgétaire de la Commune, au moins à douze mois voire un peu plus.

Comparaison n'est pas raison mais, pour parler avec beaucoup de mes collègues adjoints aux Finances, DGS et Maires d'autres communes, il apparaît qu'ils n'avaient pas les épargnes que nous avons depuis plusieurs années ; ils n'avaient pas fait l'effort de désendettement. C'étaient des choix et je ne donne pas de leçon. Mais quand la crise arrive, ils n'ont pas les mêmes options : ils sont obligés de faire l'effort d'augmenter les recettes ou de baisser des dépenses fortement parce qu'ils sont pris à la gorge. Nous n'en sommes pas là parce que nous gérons, depuis des années. Cette gestion nous permet aujourd'hui d'accepter – ponctuellement bien sûr car nous n'allons pas faire cela pendant dix ans – une baisse des épargnes, pour garantir un niveau de service aux Chellois sans augmenter les taux des taxes locales et les prix des services.

C'est important de le noter. Nous pouvons faire cela grâce à la bonne gestion en section de fonctionnement mais également grâce au désendettement, qui ne pèse pas sur les épargnes.

Sur les investissements, nous garantissons les investissements structurants, ceux qui ont été lancés, et nous poussons ceux qui nous permettent de faire des économies, notamment d'énergie. Cela va dans le bon sens puisque cela veut dire que, en mettant en place des travaux qui permettent de consommer moins d'énergie, par exemple grâce à une meilleure isolation ou par de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés, l'on parvient à baisser les coûts mais aussi à répondre aux impératifs de transition écologique, ce qui est très bien.

Je voulais également apporter deux petites corrections.

La première concerne le chiffre avancé de -23 % d'épargne brute : ce n'est pas la Commune de Chelles, c'est l'ensemble des communes. Nous sommes allés vérifier la manière dont étaient faites les projections de nos petits camarades de la strate et ce taux vaut pour l'ensemble des communes et pas pour nous. De notre côté, nous sommes bien sûr moins impactés et c'est tant mieux.

Pour vous répondre sur la présentation de la situation de l'endettement, n'y voyez pas une gloriole personnelle à dire que ce n'était pas bien en 2014 et que c'est mieux maintenant – bien que ce soit mieux maintenant et que nous en soyons tout de même contents. C'est surtout que, pour comprendre le travail et l'effort réalisés, il faut savoir d'où l'on part. Si l'on vous demande de regarder le stock de dette d'une commune de tant d'habitants, vous allez dire "ouais, bof, peut-être", parce que chaque ville a son histoire personnelle, chaque ville a ses choix. Ce qu'il faut regarder, c'est la tendance, et cette tendance est à la baisse. C'est pour cela que nous vous le montrons, parce que cela s'explique par des efforts et une meilleure gestion. L'on pourrait en débattre pendant des heures mais il faut replacer le chiffre dans une analyse et dans un contexte général, qui est celui d'une baisse, sur plusieurs années. C'est pour cela que nous vous le montrons mais, c'est promis, au fur et à mesure, nous décalerons l'année et nous passerons peut-être, l'an prochain, à 2015 puis, l'année suivante, à 2016. Nous verrons cela. Mais le but n'est pas de vous embêter : l'idée est de montrer comment cela évolue dans le temps et l'effort qui est réalisé, qui nous préserve aujourd'hui de cette crise, au moins sur l'exercice 2023. »

Monsieur le Maire : « Merci. Pour terminer sur ce que disait Guillaume à propos de 2014, c'est aussi notre engagement et c'est assez normal : nous rendons compte, en Conseil municipal, d'une logique de long terme, et il n'y a rien de honteux à cela. C'est simplement une question de logique et nous continuerons à le faire.

Je propose que nous puissions passer au vote. Il y a un vote, nous sommes bien d'accord ; c'est le cas depuis quelques années, maintenant.

Y a-t-il des votes contre ? Madame Pereira, Monsieur Gil, Monsieur Agbessi, Madame Autreux. Des abstentions ? Abstentions de Monsieur Drici, de Monsieur Mekrez et de Madame Lavorata. Le reste pour ; je vous remercie. »

DELIBERATION

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires, transmis aux membres du Conseil municipal, présente l'ensemble des éléments prévus à l'article D. 2312-3 du CGCT, dont notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, à partir desquelles se forment le niveau des épargnes, les éléments envisagés en matière de programmation d'investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et ses perspectives, ainsi que les éléments relatifs à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs concernant le personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (36 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 14 novembre 2022,

Considérant que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

DEBAT des orientations budgétaires sur la base des éléments fournis dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023,

APPROUVE ces orientations budgétaires,

DIT que cette délibération et ses annexes feront l'objet de la publicité prévue réglementairement et seront notamment mises à la disposition du public sur le site internet de la commune et consultables en mairie.

16) Décision modificative n° 1 au BP 2022

Monsieur le Maire : « Nous continuons le point consacré aux finances avec une délibération plus technique, qui est la décision modificative n° 1 du BP 2022. La parole est à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « C'est une délibération moins stratégique, plus technique, mais qui a tout de même son importance.

Vous le savez, lors du vote du budget primitif, l'on s'engage sur des crédits, en dépenses et en recettes. Puis, au fur et à mesure de l'année, surviennent de bonnes et de mauvaises nouvelles : des subventions qui arrivent, des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues, pour diverses raisons d'ailleurs. Les décisions modificatives permettent de coller au mieux à la réalité et au résultat final, sur chaque ligne.

Nous vous proposons aujourd'hui une décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à 3,8 millions d'euros. Je ne vais pas passer en revue toutes les dépenses mais je vais vous citer les plus importantes.

Vous y trouverez ainsi, en nouveaux crédits affectés en investissement : 300 000 euros pour le gymnase Alice Milliat ; 500 000 euros pour la réhabilitation du complexe sportif Le Fur ; la poursuite de la vidéoprotection. En fonctionnement, de nouveaux crédits sont intégrés pour les dépenses de personnel, au regard de l'augmentation du point d'indice ; des ajustements sur les fluides, au regard de l'inflation sur l'énergie ; des ajustements sur tous les budgets d'entretien d'éclairage public, espaces verts, installations de chauffage, pour les mêmes raisons, qui expliquent aussi une augmentation du fait de la DSP pour la restauration collective.

Face à ces dépenses, se trouvent des recettes. Pour les investissements précités et pour d'autres, il s'agit principalement de subventions de l'Agence nationale du sport, de la DSIL, de l'aide à la relance de la construction durable et de subventions du Département. En fonctionnement, il est essentiellement question : de remboursements par l'ARS de dépenses liées aux centres de vaccination, pour 660 000 euros quand même, ce qui n'est pas anodin ; des indemnités à la suite de l'incendie de la crèche Verdeaux ; des refacturations des fluides aux délégataires (crèche Verdeaux et crèche de l'Aulnoy).

Tout cela nous donne un équilibre, en dépenses et en recettes, de 3,8 millions d'euros, pour cette décision modificative. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Nous pouvons passer au vote. Des votes contre ? Votes contre de Madame Pereira, de Monsieur Agbessi et de Madame Autreux. Des abstentions ? Je laisse le temps à l'administration de bien noter. Parfait. Le reste pour ; je vous remercie. »

DELIBERATION

La décision modificative (DM) n°1 au BP 2022, présentée au Conseil Municipal du 22 novembre 2022, s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 3 854 218,64 €, conformément au tableau de synthèse ci-dessous.

Equilibre DM n°1	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 539 268,64	2 668 540,00
<i>Mouvements d'ordre (dont virement entre sections)</i>	<i>763 390,00</i>	<i>-365 881,36</i>
Total Investissement	2 302 658,64	2 302 658,64
Propositions nouvelles	2 680 831,36	1 551 630,00
<i>Mouvements d'ordre (dont virement entre sections)</i>	<i>-1 129 271,36</i>	
<i>Reprise résultat de fonctionnement n-1 (002)</i>		<i>-70,00</i>
Total Fonctionnement	1 551 560,00	1 551 560,00
Total DM1	3 854 218,64	3 854 218,64

La DM n°1 vise à procéder aux derniers ajustements du budget 2022 pour permettre en particulier :

- a) D'ajuster les crédits sur les principales opérations d'investissement,
- b) D'ajuster les crédits de fonctionnement, lourdement impactés par l'envolée des coûts de l'énergie et plus largement par le très fort niveau d'inflation d'une part, et par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (36 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale économie, finances, affaires générales et numérique du 14 novembre 2022,

Considérant qu'il convient en cours d'exercice budgétaire d'ajuster les crédits en dépenses et recettes,

APPROUVE la décision modificative n°1 au BP 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 854 218,64 €.

VIE SCOLAIRE

17) Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école primaire Tournelles/Guy Rabourdin

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Angéla Avond. »

Madame Avond : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette délibération concerne une demande de subvention exceptionnelle pour un voyage d'une classe de vingt enfants au festival international d'Angoulême de la BD. Cette subvention permettra de réduire la participation des parents à ce séjour. C'est aussi un objectif très important pour les enfants puisque c'est l'aboutissement de deux années de travail pédagogique.

La Ville, à cette occasion, met à disposition un bus pour déposer et récupérer les enfants à la gare. Le total de ce séjour est de 1 100 euros. La coopérative de l'école subventionne à hauteur de 100 euros et les parents, à hauteur de 5 euros.

Il est sollicité une aide financière par la Ville de 900 euros. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Angéla Avond. Avez-vous des questions à ce sujet ?
Non ?

Nous pouvons valider, je pense, ce beau projet. Ni vote contre, ni abstention ; merci beaucoup. »

DELIBERATION

L'école primaire Tournelles/Guy Rabourdin sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville de Chelles afin de diminuer la participation des familles à un voyage pédagogique au festival international de la bande-dessinée d'Angoulême des 20 élèves d'une classe de CM2, dont un enfant de la classe ULIS de l'école.

Le voyage aller-retour se déroulera le 26 janvier 2023.

Depuis deux années, cette classe mène un projet autour de la bande dessinée, et dans ce cadre, une élève amblyope est lauréate du premier prix du concours « fauve d'or ». La participation à ce festival apparaît comme à la fois un approfondissement et un aboutissement.

La Ville met à disposition un bus municipal afin d'emmener les élèves à la gare et revenir les chercher.

Le coût total du séjour, hors transport, est évalué à 1 100 €. La coopérative de l'école participe à hauteur de 100 € et la participation des familles est fixée à 5 € par élève soit un total de 100 €.

Aussi, il est demandé à la Ville de Chelles une aide financière à hauteur de 900 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Enfance, Vie Scolaire, Petite Enfance et Séniors du 7 novembre 2022,

Considérant que l'école primaire Tournelles/Guy Rabourdin sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville de Chelles afin de diminuer la participation des familles à un voyage pédagogique au festival international de la bande-dessinée d'Angoulême des 20 élèves d'une classe de CM2,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 900 € à la coopérative de l'école Tournelles/Guy Rabourdin pour un projet de participation d'une classe de CM2 au festival international de bande-dessinée d'Angoulême.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

AFFAIRES CULTURELLES

18) Approbation du projet scientifique et culturel du musée archéologique Alfred Bonno

Monsieur le Maire : « Autre beau projet, que nous ne souhaitons pas retarder, au contraire, d'autant que nous avons obtenu des subventions, ce qui explique aussi notre souhait de l'ancrer : c'est Frank Billard qui va vous présenter le projet scientifique et culturel du musée archéologique Alfred Bonno. La parole est à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Le musée Alfred Bonno, qui bénéficie de l'appellation "Musée de France", est fermé au public depuis 2017 pour des raisons de sécurité et de vétusté. Afin de transférer dans l'ancienne bibliothèque Georges Brassens le musée et ses collections, dans de nouveaux locaux plus adaptés à ses missions et à sa future scénographie, un projet scientifique et culturel (PSC) est indispensable.

Ce PSC, en pièce jointe de la note de cette délibération, est un document qui concerne tous les aspects de la vie et du fonctionnement du musée. Il a pour objectif principal de tracer les contours du futur musée, tant dans ses aspects organisationnels que dans sa politique scientifique et d'accueil des publics. Il détermine la stratégie et constitue un guide des pratiques pour les équipes.

La direction de la Culture de la Ville et le directeur du musée ont écrit et élaboré ce PSC avec l'appui et les conseils des techniciens de la DRAC.

L'approbation, ce soir, par notre assemblée, du projet scientifique et culturel du musée Bonno, nouvelle formule, permet d'annoncer et de lancer officiellement auprès des services de l'État notre projet de déménagement et d'agrandissement de notre musée archéologique de territoire.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci, Frank.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Oui : Monsieur Mekrez et Monsieur Gil. »

Monsieur Mekrez : « Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Le projet ne peut qu'être salué : il paraît en effet ambitieux, notamment en termes de réaménagement de l'espace d'accueil et de transport scolaire. La seule question que l'on peut se poser est celle du lieu actuellement choisi, qui est la bibliothèque Georges Brassens : est-il vraiment pertinent ? Ne serait-il pas possible d'intégrer ce projet d'ambition dans l'ancien siège de Marne et Chantereine, et de réallouer l'espace du musée Bonno à un projet et à une activité plus adaptés ?

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Mekrez, pour votre question. Monsieur Gil. »

Monsieur Gil : « Merci. Pour le coup, j'ai lu avec un très grand plaisir ce rapport. Franchement, c'était très chouette ! Ça m'a rappelé des souvenirs car c'était ma première sortie scolaire, quand je suis arrivé en 2012 à Chelles. J'ai emmené mes CE2 au musée Alfred Bonno, à l'époque. Ça colle pile-poil au programme. C'est vraiment très intéressant et je pense que c'est une vraie

nécessité, aussi en termes d'image, pour la ville. C'est une nécessité pour la ville et je crois que l'on peut, tous bords confondus, accompagner ce projet.

Je rejoins Monsieur Mekrez car je me suis posé exactement la même question. Dans les bilans du projet, il était dit qu'il y avait un volet important sur la visibilité du site. Je ne suis pas sûr que ce soit le site le plus visible.

Cela étant, je pense – et j'imagine que c'est ce que vous répondrez à Monsieur Mekrez – que c'est le projet de proximité avec le site des Abbayes, qui était mentionné dans le document, qui a motivé le choix du site.

Forcément, cela représente beaucoup d'investissement. Cela paraît nécessaire. En revanche, on ne va pas se le cacher : jusqu'à présent, pour plein de raisons, le musée Bonno était un peu confidentiel, avec 90 % de scolaires. Je pense que, vu les investissements, il va être important que l'on investisse et que la Municipalité aide et investisse cette structure. C'est ce qui m'amène à ma question. Il s'agit tout de même de 3,2 millions d'euros, sur deux ans, pour le seul changement de bâtiment. C'est en tout cas comme cela que je l'ai lu dans la note. Il y a la restructuration et la scénographie ; je crois qu'il y a un million proposé pour la scénographie. C'est déjà un beau budget. En revanche, je lis dans le budget, et c'était dans les souhaits du bilan, qu'il est question de changement d'appellation, de changement de logo, de nouvelle ligne graphique, de plan de communication, de création de site internet. Il a quand même été dit, précédemment, que l'un des petits points noirs était que le musée n'avait pas de communication propre et que tout était dirigé par la communication de la Ville. Je ne doute pas, Monsieur le Maire – vous connaissant, vous êtes adepte de la communication – que la communication de la Ville fonctionne. Ce n'est pas une critique envers les services municipaux. Cela étant, est-ce que ce sera externalisé ou pas ? Ce n'est pas dit dans le document. Est-ce que cela restera sous le joug de la communication municipale ? Si oui, cela a un coût.

Deuxièmement, il était dit, et cela répond peut-être aussi à Monsieur Mekrez, que le projet s'accompagnait de restructurations. D'après ce que j'ai pu comprendre, il est question de la création d'une place. Cela a un coût, que je n'ai pas vu apparaître. Est également mentionnée la création de cette coulée verte entre le bâtiment et la municipalité ; j'imagine que cela a un coût aussi et je n'ai pas vu d'éléments à ce sujet.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autre question ? Je peux répondre.

Monsieur Mekrez, vous avez raison de poser cette question. Pour être honnête avec vous, même si nous n'avions pas forcément identifié le bâtiment de l'Agglomération comme pouvant accueillir le musée Bonno, nous nous sommes quand même posé la question du devenir de ces locaux, à long terme, si, un jour, l'Agglomération venait à les quitter. Nous avons imaginé une école, une crèche ; vous évoquez le sujet d'un musée et ce n'est pas du tout idiot, au contraire. Le fait est que l'Agglomération souhaite les garder, à très long terme. Cela a un peu clos le débat, si vous voulez, sur l'avenir de ce bâtiment.

Nous sommes quand même contents que les services communautaires restent à Chelles, même s'il est vrai que ce bâtiment aurait pu avoir une autre destination. Maintenant, nous avons pris acte donc nous savons que nous ne pouvons pas faire d'autres projets sur ces lieux, mais votre question est pertinente parce que c'est un bâtiment qui est très visible, à côté d'un pôle culturel,

avec le théâtre, la médiathèque. Cela suivait une logique assez centrale. Concrètement, j'y souscris.

Cela étant, je ne sais pas si cela aurait été techniquement possible, car il y a beaucoup de vitres et l'on sait que les collections méritent aussi des pièces un peu aveugles ; Frank l'a sans doute expliqué en commission, mais c'est dans le rapport. Il a été beaucoup travaillé sur ce sujet.

Désormais, chacun sait que c'est arbitré sur le long terme.

Sur la visibilité, c'est un sujet, qui nous a aussi alerté. Vous savez, si l'on quitte le bâtiment actuel, c'est pour le rénover mais, avant de le rénover, il faut d'abord évacuer les collections. Cela explique aussi que cela prenne du temps : il a fallu bien travailler sur ce projet, le nourrir. Vous avez salué tous les deux sa qualité. Cela ne se fait pas en un an ou deux, mais sur du long terme, car il y a des évaluations techniques sur le bâtiment actuel, les locaux futurs et d'autres sites qui ont pu être étudiés.

Nous travaillons sur le sujet, avec Frank et les équipes, sur la manière de rendre visible cette perspective. Il ne vous a pas échappé que le conservatoire a été agrandi, avec de beaux projets, y compris pour l'avenir. La rénovation de la résidence sociale, avec la coulée verte, est en cours. Il y a toute une scénographie interne mais aussi toute une signalétique externe qui est envisagée. Le budget est naturellement prévu à ce sujet, dans sa globalité, puisque c'était votre question, Monsieur Gil. Pour être précis, je ne sais pas si les VRD (voiries, *et cætera*) ont été inclus dans les 3,2 millions d'euros mais ce sera prévu de toute façon dans le budget récurrent qui a été évoqué préalablement.

En tout cas, je note l'intérêt global de tous pour ce musée, qui ira dans le bon sens.

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité ; je vous en remercie, c'est une très bonne nouvelle.

Je rappelle que, comme Frank l'a expliqué, la DRAC voit d'un très bon œil ce projet et a validé nos remarques. »

DELIBERATION

Le Musée Alfred Bonno (MAB) est fermé au public depuis 2017 pour des raisons de sécurité, compte tenu d'importants travaux de rénovation à mener dans le bâtiment qui abrite actuellement ses collections.

Le musée a obtenu l'appellation musée de France par arrêté du Ministère de la culture en 2003. Dans ce cadre, la conservation, l'entretien et l'exposition des collections historiques et archéologiques du musée sont de la responsabilité de la Commune.

L'article L. 442-11 du Code du patrimoine rend le vote d'un projet scientifique et culturel (PSC) obligatoire pour tout musée de France. L'octroi d'une subvention de l'Etat à un projet de construction, d'extension ou de réaménagement d'un musée de France est par ailleurs subordonné à la validation préalable de ce document.

Dans le cadre du projet de déménagement du MAB dans de nouveaux locaux adaptés à ses missions, rue Eterlet (à l'emplacement de l'ancienne bibliothèque Georges Brassens), le PSC devient indispensable afin, notamment, de préparer la programmation des aménagements, la scénographie et ses moyens ainsi que d'accéder aux subventionnements par ses partenaires (Ministère de la culture et de la communication, Département, Région).

Le PSC est un document de définition stratégique pour les cinq à dix ans suivant son adoption. Il concerne tous les aspects de la vie du musée :

- la dimension scientifique : priorités d'acquisitions, de restauration, de programmation d'expositions et de manifestations culturelles ;
- la dimension opérationnelle : répartition des missions au sein de l'équipe du musée, adéquation des besoins humains et budgétaires au regard des objectifs énoncés ;
- la dimension partenariale : information et diffusion des actions et des projets auprès d'un réseau de partenaires scientifiques, professionnels et institutionnels.

Le PSC a donc pour objectif de tracer les contours du futur musée tant dans ses aspects organisationnels que dans sa politique scientifique et d'accueil des publics, le tout afin de permettre d'atteindre les objectifs qui y sont détaillés. Enfin, il constitue un guide de pratiques pour les équipes.

Il a également pour objectif de permettre aux travaux de rénovation du musée, actuellement à l'étude, de se dérouler dans de bonnes conditions : ce projet permet de poser les questions qui orienteront les aménagements futurs du musée : quels publics pour le musée ? Quels besoins en équipement ? Quelle présentation des collections, et quels moyens (restauration, muséographie, contrôle du climat) sont nécessaires ?

Le PSC est donc destiné à être concrètement utilisé par les différents acteurs de la vie du musée : élus, agents du musée et des différents services de la Ville (techniques, ressources humaines), architectes, scénographes, etc.

Le PSC joint en annexe à la présente note, propose une première partie « état des lieux, bilan » portant aussi bien sur les collections, le fonctionnement, la fréquentation et le contexte, suivie d'une seconde partie « projet scientifique et culturel » et d'une troisième partie « moyens » définissant les objectifs opérationnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 442-11 du Code du patrimoine,

Vu l'avis de la Commission municipale jeunesse, sports, culture, citoyenneté et vie associative du 27 septembre 2022,

Considérant que la conservation, l'entretien et l'exposition des collections historiques et archéologiques sont de la responsabilité de la Commune, et nécessitent la réalisation de travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne bibliothèque Georges Brassens,

ADOpte le projet scientifique et culturel du musée archéologique Alfred Bonno tel que présenté en annexe,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

19) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chelles et la Société archéologique et historique de Chelles relative à la réhabilitation et à la sauvegarde de la "Villa Max" et de son jardin

Monsieur le Maire : « La parole est toujours à Frank Billard, concernant la Villa Max. »

Monsieur Billard : « Il s'agit, dans cette délibération, de renouveler pour une durée de trois ans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Société archéologique et historique de Chelles, dans le cadre de la continuité des opérations de réhabilitation et de sauvegarde de la Villa Max et de son jardin. »

Monsieur le Maire : « Merci, Frank. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Nous pouvons passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

DELIBERATION

La « Villa Max » est un immeuble de la fin du 19^{ème} siècle, propriété de la Commune de Chelles, qui est mise à disposition de la Société Archéologique et Historique de Chelles (SAHC) par convention en date de février 2013, afin d'une part, de lui permettre de disposer de locaux facilitant la collecte, la conservation, et le traitement des données relatives à l'histoire de Chelles et d'autre part, de restaurer et mettre en valeur ce bien communal, en partenariat avec le Groupement REMPART Ile-de France.

La Villa Max et son jardin ont reçu en 2019 le label « Patrimoine Régional ». La propriété est également répertoriée au Plan Local d'Urbanisme en tant que patrimoine local remarquable.

Les programmes successifs de travaux de restauration menés par la SAHC et le Groupement REMPART garantissent la conservation de la Villa Max, tout en lui redonnant son aspect originel et la sauvegarde ainsi que la restauration de son jardin.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une nouvelle convention pour une durée de trois ans, par laquelle la Commune délègue la maîtrise d'ouvrage à la SAHC en vue de programmer tant les études préalables que les travaux, et de les mettre en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (44 voix pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 8 février 2013 approuvant la convention pour la réhabilitation et la sauvegarde de la Villa Max,

Vu l'avis de la commission municipale Jeunesse, sports, culture, citoyenneté et vie associative du 8 novembre 2022,

Considérant la volonté de la Municipalité de s'impliquer dans une démarche de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine Chellois,

Considérant que la propriété qui fait l'objet de la convention est répertoriée au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Chelles comme patrimoine local remarquable,

Considérant le label « Patrimoine Régional » décerné par la Région Ile-de-France de la propriété ouvrant droit à des demandes de subvention,

Considérant la volonté de la Municipalité de sensibiliser les publics à la sauvegarde du patrimoine naturel ou bâti,

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SAHC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

20) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

21) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

Monsieur le Maire : « Ces deux points concernent les décisions et les marchés. Avez-vous des questions à ce sujet ? Nous devons en prendre acte.

Madame Autreux, allez-y. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. À quoi correspond, s'il vous plaît, la décision n° 2022-2074, délégation du droit de préemption urbain du bien situé 7, avenue Auguste Meunier, à l'Établissement public foncier d'Île-de-France ? »

Monsieur le Maire : « Je parle sous contrôle de Céline Netthavongs. Nous avons délégué à l'EPFIF notre droit de préemption. Comme vous le savez, c'est un outil qui permet de maîtriser le nombre de constructions, les projets, pour éviter des projets qui seraient inadaptés. C'est avenue Auguste Meunier, tout simplement. Nous travaillons avec l'Agglomération, EPAMARNE et l'EPFIF sur ce sujet, pour éviter une urbanisation immédiate ou inadaptée par rapport à nos projets. »

Madame Autreux : « D'accord. Merci. »

Monsieur le Maire : « Nous avons d'ailleurs délibéré précédemment, comme me le rappelait Céline Netthavongs, pour élargir le périmètre à l'avenue Auguste Meunier, mais pas uniquement. »

Monsieur Agbessi : « Juste pour compléter, Monsieur le Maire, la question de Madame Autreux : le montant de 450 000 euros, c'est nous qui payons, ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Non, c'est l'EPFIF ; je vérifiais, mais c'est l'EPFIF qui prend en charge. »

Monsieur Agbessi : « Vu la manière dont c'est indiqué, Monsieur le Maire... on sait comment fonctionne une préemption. On délègue le droit de préemption mais après, on met le montant sans indiquer qui le prend en charge. C'est à vérifier, en tout cas. »

Monsieur le Maire : « Vous pensez que ce n'était pas assez clair, c'est ça ?

Si cela arrive de nouveau, dans les décisions, nous pourrions préciser que ce n'est pas nous qui prenons en charge. Cela peut sembler clair mais peut-être sommes-nous tellement dedans que nous ne voyons pas la difficulté. »

(Interventions hors micro.)

Monsieur le Maire : « De fait, ce sont les conséquences de la convention qui nous lie avec l'EPFIF. Je ne sais pas si nous avons le droit de modifier le terme mais nous allons regarder cela, Monsieur Agbessi.

Pas d'autre question ? Pouvons-nous en prendre acte ? Je vous remercie.

DELIBERATION 20

Le Maire communique au Conseil municipal les marchés, dont la liste est jointe en annexe, attribués en application de la délégation accordée dans le cadre de l'article L. 2122-22, 4°, du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

DELIBERATION 21

Le Maire communique au Conseil municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

J'ai reçu des questions orales de Madame Pereira, d'abord, sur l'offre de restauration ELIOR. Vous nous interrogez sur la baisse du nombre de repas seniors et, plus globalement, sur l'offre générale de la Ville pour l'ensemble des repas notamment scolaires. Vous me demandez quelles sont les propositions pour améliorer qualitativement et quantitativement les repas.

En matière de restauration scolaire et autre, les progrès réalisés depuis la signature du contrat en 2018 et courant jusqu'en 2023 sont les suivants – je vais essayer d'être exhaustif.

Les goûters des accueils de loisirs sont passés de deux à trois composants.

Est à noter un passage de 20 à 50 % des produits servis labellisés développement durable, avec 30 % des produits locaux et circuits courts. Les labels sont, pour ce qui concerne les viandes : Label rouge ; les fromages : AOC ; les poissons : Label bleu MSC pêche durable. Je crois que nous l'avons déjà évoqué. 20 % des produits portent le label bio.

Tous les parents d'élèves sont invités à la commission restauration. Les parents élus peuvent effectuer des visites à la cuisine centrale et déjeuner dans les restaurants scolaires avec les services municipaux et la société ELIOR.

C'est aussi l'opportunité, pour nous, de rappeler que, dans le contexte inflationniste très important dans le domaine de la restauration, dont la presse s'est fait l'écho, les tarifs des familles n'ont pas

été augmentés depuis 2019. Cela n'a ainsi pas non plus été le cas en septembre 2022, ce qui est assez rare pour être souligné. La refonte des tarifs est d'ailleurs plutôt allée dans le bon sens.

S'agissant des repas seniors, dans le cadre du renouvellement de la DSP, une attention toute particulière sera accordée aux attentes de ce public. Nous travaillons actuellement, comme vous le savez, à la redéfinition du cahier des charges et l'aspect qualitatif est une priorité. Nous devons aussi évoluer face aux attentes des seniors, pour diverses raisons.

Des commissions pour les menus et des points sont réalisés régulièrement avec le prestataire.

Vous savez que c'est aussi extrêmement encadré mais que la Ville de Chelles va un peu plus loin que la réglementation sur les sujets que je viens d'évoquer.

Sur le sujet d'ACADOMIA et du soutien scolaire en ligne, vous me demandez le nombre d'élèves et le coût global. Vous demandez également si cela existe toujours et vous m'interrogez sur le lien avec les locaux en centre-ville.

Le soutien scolaire gratuit en ligne du CP à la terminale était une démarche innovante ; nous avons d'ailleurs reçu la Marianne d'Or en 2017 pour cela. C'est un dispositif qui est toujours en vigueur, qui était innovant à l'époque mais qui a, depuis, nourri les fameuses dispositions gouvernementales au moment de la crise covid, où le *e-learning*, l'apprentissage en ligne, a été considérablement développé, notamment avec *Lumni*. Ceux qui avaient des enfants en âge scolaire au moment du confinement l'ont beaucoup expérimenté.

La promotion est faite par divers canaux, notamment avant chaque période de congés scolaires. Elle est déclinée à chaque fois que nous proposons des activités pour les enfants de la ville.

Il y a eu en moyenne 132 élèves inscrits. Les familles inscrivent leurs enfants pour des périodes plus ou moins longues. Le coût du dispositif était de 5 408 euros. La Ville est facturée uniquement sur les comptes qui sont actifs et qui utilisent véritablement le dispositif.

Pour ce qui concerne les activités d'ACADOMIA, proposées dans les locaux à proximité de la gare routière, nous n'en faisons pas la promotion car ce n'est absolument pas lié. Il s'agit de propositions plus classiques, qui s'adressent directement aux familles, et pas de notre partenariat sur le soutien scolaire en ligne. Ce sont deux choses vraiment différentes.

Vous évoquez également la situation d'un homme sous curatelle et à la rue, à Chelles. Vous m'interrogez sur ce monsieur qui a fait l'objet d'un certain nombre d'informations dans la presse. Vous me demandez quelles solutions d'hébergement nous pouvons lui proposer pour l'hiver qui arrive et quelles solutions sont mises en place par la Ville pour aider ces concitoyens à la rue.

Les questions orales et, en général, le Conseil municipal, ne doivent pas aborder des situations personnelles. C'est toujours un peu délicat ; d'ailleurs, je n'ai pas cité le nom de la personne. Néanmoins, la situation de ce monsieur, qui nous inquiète comme beaucoup d'entre vous j'imagine, est suivie de très près. C'est un dossier qui est quand même assez complexe, suivi de longue date par les services de l'État, la Maison départementale des solidarités et, bien évidemment, d'une certaine manière, par nos services.

Vous savez que cette situation ne relève pas de la compétence de la Ville. Un rendez-vous s'est malgré tout tenu en mairie avec la sœur de ce monsieur, le 28 octobre dernier, pour faire le point et le CCAS a immédiatement fait le lien avec tous les acteurs qui sont censés gérer cette situation qui est vraiment particulière : la MDS (Maison départementale des solidarités), le juge du tribunal d'instance de Lagny, l'association tutélaire, qui est juridiquement responsable de ce monsieur, et les services de l'État. Les services de l'État et du Département ont indiqué qu'à plusieurs reprises, des solutions d'hébergement avaient été proposées à ce monsieur. Le sous-préfet et l'association Equalis m'ont fait savoir, pas plus tard qu'hier, qu'une nouvelle chambre d'hébergement lui avait été proposée, à Chelles, qu'il ne s'était dans un premier temps pas présenté pour obtenir cette chambre. J'ai des informations qui ne sont pas concordantes et qui me disent qu'il a peut-être accepté la chambre ; la réservation a été maintenue ce soir mais je n'ai pas d'information plus particulière car c'est une situation assez complexe.

Je pense qu'il est important de comprendre que ce n'est pas blanc ou noir. La situation de ce monsieur est grave et il a besoin d'être accompagné, mais ce n'est pas toujours simple non plus.

D'une manière générale, et tout au long de l'année, le CCAS travaille néanmoins en étroite collaboration avec tous les acteurs associatifs, dont la Croix Rouge, avec les maraudes, mais aussi avec l'ensemble des associations sociales. Ces acteurs se chargent, lors de signalements, d'accompagner la personne dans les démarches administratives (création de dossier SIAO - service intégré d'accueil et d'orientation) et contactent la plateforme 115 pour les places d'hébergement. J'ajoute d'ailleurs que, souvent, le 115 de Seine-et-Marne est saturé par les demandes des 115 des autres départements et, notamment, de celui de Paris. La Ville de Chelles, qui met en place de nombreux dispositifs pour accompagner les gens hébergés par le 115, découvre que, du jour au lendemain, les gens hébergés par le 115 sont partis. Notamment, quand nous mettons en place, avec l'Éducation nationale, des dispositifs pour aider des jeunes à être accompagnés sur le chemin scolaire, nous payons les fournitures scolaires, nous les accompagnons ; Colette et Nicole suivent cela très bien, puis il n'y a soudainement plus de suivi possible car c'est complètement décorrélé de l'action municipale. Nous faisons plus que notre part mais nous sommes souvent démunis face à la gestion de ces cas.

J'attire quand même votre attention sur le fait que la Ville accompagne également les associations caritatives par des subventions, des dons de nourriture, des mises à disposition importantes de locaux et un soutien logistique.

Enfin, chaque mois, les acteurs de la solidarité, associatifs mais aussi de la Commune, se réunissent à l'initiative des élues de la collectivité que sont Colette et Nicole, pour se coordonner et faire le point sur les difficultés des uns et des autres, soit individuelles, soit collectives, pour qu'ils puissent confronter leurs besoins, leurs attentes et que l'ensemble soit coordonné avec efficacité.

Une dernière question a été posée sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Vous m'interrogez sur le manque d'AESH et vous souhaitez connaître les actions entreprises pour aider au recrutement.

Lors du Conseil municipal du 11 octobre, vous m'avez déjà posé la question. L'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap relève de l'Éducation nationale. Pour information, le 21 octobre, il y avait 115 AESH en poste dans la ville. Le ministère de l'Éducation nationale a pris

plusieurs mesures d'amélioration des conditions d'emploi des AESH. Je vous laisse les voir sur le site internet, pour avoir toutes les informations les concernant.

S'agissant des enfants qui déjeunent à la cantine, la Ville propose systématiquement à leurs AESH de poursuivre l'accompagnement sur la pause méridienne, en les rémunérant. L'État considère parfois que sa mission s'arrête pendant la pause méridienne. (*Intervention hors micro.*) C'est même toujours le cas ; je pensais qu'il y avait des exceptions mais finalement, il n'y en a plus. Il me semble que, dans le temps, il y en avait, mais c'est un autre sujet. Nous les rémunérons, nous prenons notre part de responsabilité en la matière et parfois, en allant plus loin.

28 AESH sont dans ce cas, ce qui n'est pas négligeable. Cela représente une masse salariale, pour la Ville, de 120 000 euros.

Cela étant, qu'il y ait un manque d'AESH à l'échelle de notre ville, nous pouvons le regretter ; c'est un sujet sur lequel nous alertons aussi l'Éducation nationale.

Je vous remercie pour votre attention. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal le mardi 13 décembre 2022, à 18 h 30.

J'ai constaté avec regret, mais ne nous en voulez pas, concernant le programme, que cela tombe des jours de match, comme ce soir. Le prochain sera une demi-finale ; je ne sais pas encore si la France y sera mais, en tout cas, le Conseil municipal est maintenu, si telle était votre question.

Bonne soirée à tous. Au revoir. »

La séance est levée à 20 h 54.



Brice RABASTE,
Maire de Chelles

Raphaël LABREUIL,
Secrétaire de séance